

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2136

11 octobre 2010

SOMMAIRE

Accenture Minority III Norway 1 SCA ..	102525	City Residential Investments Limited S.A.	102522
A C H S - Investments S.A.	102514	City Residential Investments Limited S.A.	102524
A C H S - Investments S.A.	102514	Coced	102525
A.D.E. - Aide au Développement aux En- treprises S.A.	102515	Compagnie Financière et Boursière Lu- xembourgeoise S.A.	102526
Air International Thermal (Luxembourg) Sàrl	102515	Cramer S.A.	102526
Albatros Invest S.A.	102516	Crown Gateway Luxembourg S.à r.l. ...	102523
Altrima Investment S.A.	102516	Davidson Consulting SA	102526
Alzinger S.A.	102516	De' Longhi Professional S.A.	102526
Ambigest S.A.	102516	Den Heizungsmeeschter S.à r.l.	102513
Amery Investments S.à r.l.	102514	Den Holzmeeschter S.à r.l.	102523
Ana Holding S.A.	102517	FAURECIA AST Luxembourg S.A.	102525
Arbitrade Fund SICAV - SIF	102482	Fidenes S.A.	102527
Audition Luxembourg S.à r.l.	102516	FINIMPEX S.A., société de gestion de pa- trimoine familial	102518
Aviva Investors Central European Proper- ties S. à r.l.	102513	Global Multi Invest	102527
Ayxis S.A.	102517	Iberis Holding S.A.	102528
Ayxis S.A.	102517	Inesia S.A.	102521
Bacterfield International S.A.	102518	ITS BENELUX (IT Solutions Benelux) S.A.	102527
Bio Distribution S.à r.l.	102519	JP Residential VI S.à r.l.	102528
Blue Sky Global Asset Management S.à r.l.	102518	Maristeph S.A.	102527
Bornand S.A.	102519	NA Industrial S.à r.l.	102514
Boston Holding S.à r.l.	102519	Oil Field Partners S.A.	102520
Brading Holding S.à r.l.	102521	Optimal Investholding S.A.	102522
Brading Holding S.à r.l.	102521	Peak Partners Services S.A.	102515
Bullit Participations S.A.	102522	SIM Strategic Investment Management S.A. HOLDING	102524
Butterfly AM S.à r.l.	102517	Topvel Holding S.A.	102527
Canal Illimited S.A.	102524	VGI-Lux S.A.	102528
Carren Gere S.A.	102522	Wolmirstedt	102513
Cavalli Room S. à r.l.	102524		
Ceigems S.A.	102524		

Arbitrade Fund SICAV - SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 53, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 155.104.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the eighteenth day of August.

Before us Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr. Christian BÜHLMANN, chartered accountant, born at Etterbeek (Belgium), on the 1st May 1971, residing professionally in L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach,

here duly represented by Mrs. Céline BOUR, employee, residing professionally in L-1130 Luxembourg, 53, rue d'Anvers, by virtue of a proxy given under private seal on August 9th 2010 in Luxembourg.

The said proxy, after having been initialed and signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its herein above stated capacity, has requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a public limited liability company so called "société anonyme" as "Société d'Investissement à Capital Variable Fonds d'Investissement Spécialisé" which they declared to organize.

Art. 1. Name. There exists among the existing shareholders and those who may become owners of shares in the future, a public limited company ("société anonyme") qualifying as an investment company with variable share capital – specialised investment fund ("société d'investissement à capital variable – fonds d'investissement spécialisé") under the name of "ARBITRADE FUND SICAV -SIF" (hereinafter the "Company").

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. Duration. The Company was created for an unlimited duration.

Art. 4. Purpose. The exclusive purpose of the Company is to invest the funds available to it in transferable securities of all types and all other permitted assets according to the law of 13th February 2007, relating to specialised investment funds (the "Law of 2007"), by means of spreading investment risks and affording its Shareholders the results of the management of its assets.

Art. 5. Investment objectives and Policies. The purpose of the Company is to provide investors with an opportunity for investment in a professionally managed investment fund in order to achieve an optimum return from the capital invested.

The Company is restricted solely to Well-Informed Investors. This condition is not applicable to the Directors and other persons who are involved in the management of the Company.

The Company will seek to achieve its objectives, in accordance with the investment policies and guidelines established by the Board of Directors of the Company. For this purpose the Company offers a choice of Sub-Funds as described in the Offering Document, which allow investors to make their own strategic allocation.

The specific goals and criteria to manage the assets of the various Sub-Funds could be considered as pursuing several strategies, such as: alternative investment strategies, investment in venture capital, investment in futures contracts (commodity futures and/or financial futures) and/or in options or investment in real estate and any other permissible strategies; as stated, from time to time, in each relevant Appendix of the Offering Document dedicated to each one of these specific goals and criteria.

There can however be no assurance that the investment objectives will be successful or that the investment objectives of the Company will be achieved.

The specific investment policies and risk spreading rules applicable to any particular Sub-Fund shall be determined by the Board of Directors and disclosed in the Offering Document.

Art. 6. Share Capital, Sub-Funds, Classes and Categories of Shares. The capital of the Company shall be represented by fully paid up shares of no par value and shall at the time of establishment amount to thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-). The capital of the Company shall at any time be equal to the total Net Asset Value of the Company.

The minimum capital of the Company shall be at least the equivalent of one million two hundred and fifty thousand Euro (EUR 1,250,000.-) within a period of 12 months following the authorization of the Company.

For each Sub-Fund, a separate portfolio of investments and assets will be maintained. The different portfolios will be separately invested in accordance with their specific features as described in the Offering Document of the Company.

The Company is one single entity; however, the rights of investors and creditors regarding a Sub-Fund or raised by the constitution, operation or liquidation of a Sub-Fund are limited to the assets of this Sub-Fund, and the assets of a Sub-Fund will be answerable exclusively for the rights of the Shareholders relating to this Sub-Fund and for those of the creditors whose claim arose in relation to the constitution, operation or liquidation of this Sub-Fund. In the relations between the Company's Shareholders, each Sub-Fund is treated as a separate entity. The assets, commitments, charges and expenses that cannot be allocated to one specific Sub-Fund will be charged to the different Sub-Funds pro rata to their respective net assets, if appropriate due to the amounts considered. However, instruments used to hedge the exposure of the investments and attributable solely to any particular Class or Category of Shares may be allocated solely to corresponding Class or Category of Shares.

The Board of Directors of the Company may, at any time, create additional Sub-Funds. In that event the Offering Document will be updated accordingly.

Furthermore, in respect of each Sub-Fund, the Board of Directors of the Company may decide to issue one or more class(es) of Shares (the "Class(es)"), and within each Class, one or several category(ies) of Shares (the "Category(ies)") subject to specific features such as a specific sales and redemption charge structure, a specific management or advisory fee structure, different distribution, Shareholders servicing or other fees, different types of targeted investors, different currencies and/or such other features as may be determined by the Board of Directors of the Company from time to time.

The currency in which the Classes or Categories of Shares are denominated may differ from the Reference Currency of the relevant Sub-Fund. The Sub-Fund may, at the expense of the relevant Class or Category of Shares, use instruments such as forward currency contracts to hedge the exposure of the investments denominated in other currencies than the currency in which the relevant Class or Category of Shares is denominated.

Art. 7. Shares.

7.1 The Company and its Sub-Funds, Class or Category of Shares are restricted solely to Well-Informed investors such as institutional investors, professional investors and any other investor, who meets the following conditions:

a) he has confirmed in writing that he adheres to the status of Well-Informed Investor, and

(b) (i) he invests a minimum of 125,000 Euro in the specialised investment fund, or

(ii) he has been the subject of an assessment made by a credit institution within the meaning of Directive 2006/48/EC, by an investment firm within the meaning of Directive 2004/39/EC or by a management company within the meaning of Directive 2001/107/EC certifying his expertise, his experience and his knowledge in adequately appraising an investment in the specialised investment fund.

The conditions set forth above are not applicable to the Directors and other persons who are involved in the management of the Company.

Fractions of registered Shares will be issued to one thousandth of a Share. Fractions of Shares are not entitled to a vote, but are entitled to participate in the liquidation proceeds. All issued registered shares of the Company shall be registered in the register of Shareholders which shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered Shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company, the number of registered Shares held by him or her and the amount paid up on each fractional Share.

The inscription of the Shareholder's name in the register of Shares evidences his or her right of ownership of such registered Shares. A confirmation of shareholding will be delivered upon request.

Shareholders entitled to receive registered Shares shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of Shareholders.

7.2 Form, Ownership and Transfer of Shares Shares of any Class or Category in any Sub-Fund may be issued, upon decision of the Board of Directors as specified in the Offering Document, in registered form.

The inscription of the Shareholder's name in the Share register evidences his or her right of ownership of such Shares. The Shareholder shall receive a written confirmation of his or her Shareholding upon request; no certificates shall be issued, unless specifically requested by the latter.

Fractions of registered Shares will be issued, whether resulting from subscription or conversion of Shares. Shareholders wishing to transfer some or all of the Shares registered in their names should submit to the Registrar and Transfer Agent a Share transfer form or other appropriate documentation signed by the transferor and the transferee. No stamp duty is payable in Luxembourg on transfer.

The Board of Directors will not issue or give effect to any transfer of Shares of the Company to any investor who may not be considered as Well Informed Investor. The Board of Directors may, at its discretion, delay the acceptance of any subscription until such date as it has received sufficient evidence on the qualification of the investor as Well Informed

Investor. If it appears at any time that a Shareholder of a Class or Category is not a Well Informed Investor, the Board of Directors will redeem the relevant Shares in accordance with the provisions under Article 8. below “Issue and redemption of Shares”.

The Board of Directors will refuse the issue of Shares or the transfer of Shares, if there is not sufficient evidence that the person or company to which the shares are sold or transferred is a Well Informed Investor. In considering the qualification of a subscriber or a transferee as a Well Informed Investor, the Board of Directors will have due regard to the guidelines or recommendations (if any) of the competent supervisory authorities.

Well Informed Investors subscribing in their own name, but on behalf of a third party, must certify to the Board of Directors that such subscription is made on behalf of a Well Informed Investor as aforesaid and the Board of Directors may require evidence that the beneficial owner of the Shares is a Well Informed Investor.

7.3 Restrictions of the ownership of Shares

The Board of Directors may, at any time at its discretion, temporarily discontinue, cease definitely or limit the issue of Shares for a definite Sub-Fund. Furthermore there are circumstances under which conversions and redemptions may be deferred. In that respect details of these are given in Article 13, point 13.2 “Calculation” below.

The Board of Directors may, at any time at its discretion, temporarily discontinue, cease definitely or limit the issue of Shares to persons or corporate bodies residing or established in certain countries or territories. The Company may also prohibit certain persons or corporate bodies from acquiring Shares if such a measure is necessary for the protection of the Company or any Sub-Fund, of the Shareholders of the Fund or any Sub-Fund. To make an initial subscription for Shares an Application Form must be completed and returned to the Registrar and Transfer Agent. Acceptance of applications will be subject to the minimum subscription requirements for each Shares Class as set out in each Sub-Fund relevant Appendix of the Offering Document and it is at the discretion of the Directors, who do not need to assign any reason for rejecting an application, in whole or in part.

Furthermore, the Company may (i) reject in whole or in part at its discretion any application for Shares or (ii) repurchase at any time the Shares held by Shareholders who are excluded from purchasing or holding Shares, in which case subscription monies paid, or the balance thereof, as appropriate, will normally be returned to the applicant within five (5) Business Days thereafter, provided such subscription monies have been cleared.

In the event that the Board of Directors gives notice of a compulsory redemption for any of the reasons set forth above to a Shareholder, such Shareholder shall cease to be entitled to the Shares specified in the redemption notice immediately after the close of business on the date specified therein.

If it appears at any time that a Shareholder of a Class or Category is not a Well Informed Investor, the Board of Directors will redeem the relevant Shares.

Art. 8. Issue and Redemption of Shares.

8.1 Issue of Shares The Board of Directors may issue Shares of any Class or Category within each separate Sub-Fund. Shares are made available through the Board of Directors on a continuous basis in each Sub-Fund.

The Board of Directors may impose restrictions on the frequency at which Shares shall be issued in any Sub-Fund.

Shares shall be issued on the relevant business day (a "Business Day") having been designated by the Board of Directors to be a valuation day for the relevant Sub-Fund (the "Valuation Day") as described in the Offering Document.

Applications instructions for the subscription of Shares may be made on any Business Day. Investors whose applications are received by the Registrar and Transfer Agent before the appropriate dealing cut-off time, as more fully described for each Sub-Fund in the Offering Document, will be allotted Shares at a price corresponding to the Net Asset Value per Share as of the relevant Valuation Day not later than five (5) Business Days counting from and including the date on which the Net Asset Value of the subscribed Shares is available (the "Publication Day"), in cases more fully described in "Article 13: Determination of the Net Asset Value per Share". In particular, no forward or future dated instructions will be recognised and such instructions received by the Registrar and Transfer Agent prior to the appropriate dealing cut-off time on any Valuation Day will be processed at the applicable Valuation Day without reference to the applicant. If instructions are received by the Registrar and Transfer Agent after the appropriate dealing cut-off time applicable to the Valuation Day, the subscriptions will be deferred until the following Valuation Day. Unless otherwise specified in the Appendices of the Offering Document, subscription fees may be charged on the subscription of Shares in favour of the intermediaries involved in the offering of Shares. Furthermore, each Sub-Fund may decide to publish the net offer price, which corresponds to the Net Asset Value per Share as of the relevant Valuation Day net of the applicable subscription fee of each Class or Category, as more fully described in the Offering Document (the "Offer price"). The Net Asset Value per Share of each Class or Category on a particular Valuation Day will be available before the next applicable Valuation Day.

Furthermore, potential Shareholders may be asked to commit to subscribe to Class or Category of Shares on one or more dates or periods as determined by the Board of Directors (each a "Closing") and which shall be indicated and more fully described in the each Sub-Fund relevant Appendix or any subscription agreement entered into between the Board of Directors and each Shareholder (the "Subscription Agreement") setting out the aggregate amount that each Shareholder undertakes to invest in the Company (the "Shareholder Commitment").

Payments for subscriptions for Shares shall be made in whole on a Closing or on any other date; upon receipt of a written notice issued by the Board of Directors (the "Draw Down Notice") as determined by the Board of Directors and as indicated and more fully described in each Sub-Fund relevant Appendix or the Subscription Agreement. The Board of Directors shall determine the modes of payment in relation to such subscriptions. In case of failure to make payments of subscriptions commitments for Shares, to be made in whole on any Draw Down Notice, the Shareholder will become automatically subject to "Restriction of Ownership" procedure as more fully described in the Offering Document.

The Board of Directors may determine any other subscription conditions such as minimum commitments on Closings, subsequent commitments, default interests or restrictions on ownership.

Instructions for the subscription of Shares may be made by fax or by post. Applications for subscription should contain the information described in the Offering Document (if applicable) and confirmation in writing that the applicant adheres to the status of Well-Informed Investor (except for institutional or professional investors). All necessary documents to fulfil the subscription should be enclosed with such application to be considered valid on any particular Valuation Day. No liability shall be accepted by the Custodian, the Registrar and Transfer Agent or the Company for any delays or losses arising from incomplete documentation.

Any new subscriber may have to apply for a minimum holding amount as more fully described for each Sub-Fund in the relevant Appendix of the Offering Document. However, the Company may authorize a new subscriber to apply for Shares amounting to a sum that is less than the minimum initial investment or the equivalent in the Reference Currency of the relevant Sub-Fund from time to time.

Confirmation statements will be mailed or faxed to subscribers or their banks by the Company in accordance with the provision of the Offering Document at the risk of the Shareholder.

Payment shall be made in the Reference Currency of the Sub-Fund or, if applicable, in the denomination currency of the relevant Class or Category as disclosed in the Appendices of the Offering Document in the form of electronic bank transfer net of all bank charges (except where local banking practices do not allow electronic bank transfers) on the date the Net Asset Value of the allotted Shares is available. Shares will only be allotted upon receipt of notification from the Custodian that a SWIFT message has been received provided that the transfer of money has been made in strict accordance with the instructions given in the electronic funds transfer form. In the event that the application has been made in a currency other than the Reference Currency of the Class or Category within the relevant Sub-Fund(s), the Registrar and Transfer Agent will perform the necessary foreign exchange transactions. Investors should be aware that the costs to perform such foreign exchange transactions, amount of currency involved and the time of day at which such foreign exchange is transacted, will be supported entirely by said investor and will affect the rate of exchange. No liability shall be accepted by the Custodian, the Registrar and Transfer Agent or the Company for any costs or losses arising from adverse currency fluctuations.

In the case of suspension of dealings in Shares, the subscription will be dealt with on the first Valuation Day following the end of such suspension period.

The Company may agree to issue Shares as consideration for a contribution in kind of appraisable assets to any Shareholder who agrees, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, in particular the obligation to deliver a valuation report from the auditor of the Company ("réviseur d'entreprises agréé") which shall be available for inspection, and provided that such securities comply with the investment objectives and policies of the relevant Sub-Fund. Any costs incurred in connection with a contribution in kind of appraisable assets shall be borne by the relevant Shareholder.

The Board of Directors may, at any time at its discretion, temporarily discontinue, cease definitely or limit the issue of Shares for a definite Sub-Fund or to persons or corporate bodies residing or established in certain countries or territories. The Company may also prohibit certain persons or corporate bodies from acquiring Shares if such a measure is necessary for the protection of the Company or any Sub-Fund, the Shareholder of the Company or any Sub-Fund. To make an initial subscription for Shares an Application Form must be completed and returned to the Registrar and Transfer Agent. Acceptance of applications will be subject to the minimum subscription requirements for each Share Class as set out in each Sub-Fund relevant Appendix of the Offering Document and it is at the discretion of the Directors, who do not need to assign any reason for rejecting an application, in whole or in part.

Furthermore, the Board of Directors may (i) reject in whole or in part at its discretion any application for Shares or (ii) repurchase at any time the Shares held by Shareholders who are excluded from purchasing or holding Shares, in which case subscription monies paid, or the balance thereof, as appropriate, will normally be returned to the applicant in accordance with the provision of the Offering Document, provided such subscription monies have been cleared.

8.2 Minimum Investment and Holding

Minimum amounts of initial and subsequent investments as well as of holding may be set by the Board of Directors and disclosed in the Offering Document of the Company.

8.3 Redemption of Shares

Shareholders may only request redemption of their Shares under the conditions set-forth in each Sub-Fund relevant Appendix of the Offering Document.

Application for redemption must be made in writing to the Registrar and Transfer Agent. Investors whose applications for redemption are received by the Registrar and Transfer Agent before the appropriate dealing cut-off time, as more fully described for each Sub-Fund in the relevant Appendix of the Offering Document or as determined by the Board of Directors, will have their Shares redeemed at a price corresponding to the Net Asset Value per Share as of the relevant Valuation Day not later than five (5) Business Days counting from and including the date on which the Net Asset Value of the redeemed Shares is available (the "Publication Day"), in cases more fully described in "Article 13: Determination of the Net Asset Value per Share". In particular, no forward or future dated instructions will be recognised and such instructions received by the Registrar and Transfer Agent prior to the appropriate dealing cut-off time on any Valuation Day will be processed at the applicable Valuation Day without reference to the applicant. If instructions are received by the Registrar and Transfer Agent after the appropriate dealing cut-off time applicable to the Valuation Day, the redemptions will be deferred until the following Valuation Day.

If, due to an application for redemption, a Shareholder would hold less than the minimum holding amount, described for each Sub-Fund in the relevant Appendix of the Offering Document, the Board of Directors may decide to compulsorily redeem the entire amount of the Shares, on behalf of such Shareholder.

Unless otherwise specified in the Offering Document, redemption fees may be charged on the redemption of Shares.

Furthermore, each Sub-Fund may decide to publish the net bid price, which corresponds to the Net Asset Value per Share as of the relevant Valuation Day net of the applicable redemption fee of each Class or Category, as more fully described in the Offering Document (the "Bid price"). The Net Asset Value per Share of each Class or Category on a particular Valuation Day will be available before the next applicable Valuation Day.

The Company shall ensure that an appropriate level of liquidity is maintained in each Sub-Fund, Class or Category of Shares, so that, under normal circumstances, repurchase of Shares of a Sub-Fund may be made by the Valuation Day.

If on any Valuation Day redemption requests relate to more than 10% of the Shares in issue in a specific Class or Category or Sub-Fund, the Company may decide that part or all of such requests for repurchase will be deferred for such period as the Company considers to be in the best interests of the Sub-Fund. On the next Valuation Day following such period, these repurchase requests will be met in priority to later requests.

In the event that for any reason whatsoever, the assets of a Class, Category or Sub-Fund becomes, under exceptional circumstances, which are outside the control of the Investment Manager, illiquid or hard to value, the Board of Directors may decide to divide or split-up a Class, Category and/or Sub-Funds into another Class, Category and/or Sub-Funds (herein referred as to "Side Pocket").

A Side Pocket is a Class or Category of Shares created in a Sub-Fund or a Sub-Fund created in the Company to isolate investments that are illiquid or hard to value. This technique will be used in the following context:

- To protect the redeeming investors from being paid an amount in respect of the illiquid or hard to value investments that may be less than their ultimate realisation value;
- To protect the remaining investors against the disposal of part or all of the most liquid assets in order to satisfy redemption orders;
- To protect new investors by ensuring that they are not exposed to the Side Pocket at the time they join the Company;
- To avoid NAV suspensions affecting all the investors in the Company. The use of Side Pockets is authorized under the following conditions:
 - The creation of Side Pockets can only be used in order to protect investors;
 - The activation of Side Pockets can only be made in exceptional circumstances when investments become illiquid or hard to value;
 - Side pockets may only exist on a temporary basis and are not subject to any subscription fee, redemption fee, conversion fee, Investment Manager(s) fee, Sub-Investment Manager(s) fee, Investment Advisor(s) fee, performance fee, trailing or distribution fee and to any other fee normally applicable in the context of management of the assets or distribution or otherwise marketing of standard Classes, Categories or Sub-Funds;
 - The investments comprising the Side Pocket shall not represent more than 30% of the assets of the Company.

Shareholders will be informed of such decision by a notice sent to the Shareholders at their address indicated in the register of Shareholders or in such manner as may be deemed appropriate by the Board of Directors and, in addition, the information will contain information in relation to the new Class, Category and/or Sub-Fund and the illiquid assets contributed into it.

The repurchase price may, depending on the Net Asset Value per Share applicable on the date of repurchase, be higher or lower than the price paid at the time of subscription.

Instructions for the redemption of Shares may be made by fax, telex or by post. Applications for redemption should contain the information described in the Offering Document (if applicable). All necessary documents to fulfil the redemption should be enclosed with such application to be considered valid on any particular Valuation Day. No liability shall be accepted by the Custodian, the Registrar and Transfer Agent or the Company for any delays or losses arising from incomplete documentation.

Redemption requests must be accompanied by a document evidencing authority to act on behalf of such Shareholder or power of attorney which is acceptable in form and substance to the Company. Redemption requests made in accor-

dance with the foregoing procedure shall be irrevocable, except that a Shareholder may revoke such request in the event that it cannot be honoured for any of the reasons specified in the Offering Document.

Upon instruction received from the Company, payment of the redemption price will be made by the Company or its agents in accordance with the provision of the Offering Document. Payment for such Shares will be made in the Reference Currency of the relevant Sub-Fund or, if applicable, in the denomination currency of the relevant Class or Category as disclosed in the Appendices of the Offering Document or in any freely convertible currency specified by the Shareholder. In the last case, any conversion cost shall be borne by the relevant Shareholder.

The Company may agree to make, in whole or in part, a payment in-kind of Assets of the Sub-Fund in lieu of paying to Shareholders redemption proceeds in cash. The total or partial in-kind payment of the redemption proceeds may only be made (i) with the consent of the relevant Shareholder which consent may be indicated in the Shareholder's application form or otherwise and (ii) by taking into account the fair and equal treatment of the interests of all Shareholders. In addition, in-kind payments of the redemption proceeds will only be made provided that the Shareholders who receive the in-kind payments are legally entitled to receive and dispose of the redemption proceeds for the redeemed Shares of the relevant Sub-Fund. In the event of an in-kind payment, the costs of any transfers of Assets to the redeeming Shareholder shall be borne by that Shareholder. To the extent that the Company makes in-kind payments in whole or in part, the Company will undertake its reasonable efforts, consistent with both applicable law and the terms of the in-kind appraisal assets being distributed, to distribute such in-kind Assets to each redeeming Shareholder pro rata on the basis of the redeeming Shareholder's Shares of the relevant Sub-Fund.

Art. 9. Conversion of Shares. Shareholders may only be entitled, under the conditions set-forth in each Sub-Fund relevant Appendix of the Offering Document, to convert all or part of their Shares of a particular Class or Category into Shares of other Class(es) or Category(ies) of Shares (as far as available) within the same Sub-Fund or, as the case may be, all or part of their Shares of the same or different Classes or Categories of Shares (as far as available) of another Sub-Fund.

However, in order to avoid Ineligible Investors in one Class, Shareholders should note that they cannot convert Shares of one Class in a Sub-Fund to Shares of another Class in the same or a different Sub-Fund without the prior approval of the Board of Directors.

Shareholders who wish to convert all or part of their Shares must submit an application to the Registrar and Transfer Agent, specifying the Sub-Fund, the Class or Category or Sub-Funds and Classes or Categories concerned and the number of Shares they wish to convert.

Application for conversion may be refused if such conversion would result in the investor having an aggregate residual holding, in either Class or Category of Shares, of less than the minimum holding amount indicated for each Class or Category of Shares in each Sub-Fund's relevant Appendix to the Offering Document.

Instructions for the conversion / switching of Shares may be made by fax, telex or by post. Applications for conversion / switches should contain the information described in the Offering Document (if applicable). All necessary documents to fulfil the switch should be enclosed with such application to be considered valid on any particular Valuation Day. No liability shall be accepted by the Custodian, the Registrar and Transfer Agent or the Company for any delays or losses arising from incomplete documentation.

A conversion of Shares of a particular Class or Category of one Sub-Fund for Shares of another Class or Category in the same Sub-Fund and/or for Shares of the same or different Class or Category in another Sub-Fund will be treated as a redemption of Shares and a simultaneous purchase of Shares of the acquired Class or Category and/or Sub-Fund. A converting Shareholder may, therefore, realise a taxable gain or loss in connection with the conversion under the laws of the country of the Shareholder's citizenship, residence or domicile. Furthermore, it is the Shareholder's responsibility to declare any taxable gain or income under the laws of the country of his citizenship, residence or domicile. No liability shall be accepted by the Company or any of its agents for any delays or omission to declare any taxable gain or income in connection with Shareholder's investment in the Company.

All terms and conditions regarding the redemption of Shares shall equally apply to the conversion of Shares.

Investors whose applications for conversion are received by the Registrar and Transfer Agent before the appropriate dealing cut-off time, as set forth by the Board of Directors, will have their Shares converted on the basis of the respective Net Asset Value of the relevant Shares as of the applicable Valuation Day, taking into account the actual rate of exchange of the day concerned. The Net Asset Value of the relevant Shares on a particular Valuation Day will be available on the Publication Day.

If the Valuation Day of the Class or Category of Shares or Sub-Fund taken into account for the conversion does not coincide with the Valuation Day of the Class or Category of Shares or Sub-Fund into which they shall be converted, the Shareholders' attention is drawn to the fact that the amount converted will not generate interest during the time separating the two Valuation Days.

Unless otherwise specified in the Appendices of the Offering Document, a conversion fee may be charged on the conversion of Shares.

The allocation rate at which all or part of the Shares in a given Sub-Fund (the "Original Sub-Fund") are converted into Shares in another Sub-Fund (the "New Sub-Fund"), or all or part of the Shares of a particular Class or Category of Shares

(the “Original Class or Category”) are converted into another Class or Category of Shares within the same or another Sub-Fund (the “New Class or Category”) is determined in the Offering Document.

After conversion of the Shares, the Registrar and Transfer Agent will inform the Shareholder of the number of Shares of the New Sub-Fund or New Class or Category obtained by conversion and the price thereof.

Art. 10. Charges of the Company.

10.1 General

The Company shall pay out of the assets of the relevant Sub-Fund all expenses payable by the Sub-Fund which shall include but not be limited to:

- fees payable to and reasonable disbursements and out-of-pocket expenses incurred by the Company, the Custodian, Central Administration Agent, the Registrar and Transfer Agent, the Domiciliary Agent, as applicable;
- all taxes which may be due on the assets and the income of the Sub-Fund (in particular, the “taxe d’abonnement” and any stamp duties payable);
- usual banking fees due on transactions involving securities held in the Sub-Fund;
- legal or consulting expenses incurred by the Company, the Custodian, Central Administration Agent, the Registrar and Transfer Agent, the Domiciliary Agent while acting in the interests of the Shareholders;
- the cost of any liability insurance or fidelity bonds covering any costs, expenses or losses arising out of any liability of, or claim for damage or other relief asserted against the Company, its Director and any person or company with whom they are affiliated or by whom they are employed and/or other agents of the Company for violation of any law or failure to comply with their respective obligations under these Articles of Incorporation or otherwise with respect to the Company;
- the costs and expenses of the preparation and printing of written confirmations of Shares; the costs and expenses of preparing and/or filing and printing of all other documents concerning the Company, including registration statements, Offering Document and explanatory memoranda with all authorities (including local securities dealers’ associations) having jurisdiction over the Company or the offering of Shares of the Company; the costs and expenses of preparing, in such languages as are necessary for the benefit of the Shareholders, including the beneficial holders of the Shares, and distributing annual and semiannual reports and such other reports or documents as may be required under the applicable laws or regulations of the above-cited authorities; the cost of accounting, bookkeeping and calculating the Net Asset Value; the cost of preparing and distributing public notices to the Shareholders; lawyers’ and auditor’s fees; and all similar administrative charges, including all advertising expenses, promoting of the Company and/or its Sub-Funds and other expenses directly incurred in offering or distributing the Shares.

All recurring charges will be charged first against income, then against capital gains and then against assets. Other charges may be amortised over a period not exceeding five (5) years.

10.2 Formation expenses of the Company

The costs and expenses of the formation of the Company and the initial issue of its Shares will be borne by the Company and amortised over a period not exceeding five (5) years from the formation of the Company and in such amounts between Sub-Funds in each year as determined by the Company on an equitable basis.

10.3 Formation expenses of Sub-Fund

The costs and expenses incurred in connection with the creation of a new Sub-Fund shall be written off over a period not exceeding five (5) years against the assets of such Sub-Fund only and in such amounts each year as determined by the Company on an equitable basis. The newly created Sub-Fund may bear a pro-rata of the costs and expenses incurred in connection with the formation of the Company and the initial issue of Shares, which have not already been written off at the time of the creation of the new Sub-Fund.

10.4 Annual Management/Advisory Fees

Investment Manager(s) and/or the Investment Advisor(s) is (are) entitled to receive, in respect of each Class, from the Company in any year the annual management/advisory fee(s), as specified in the Appendices of the Offering Document, which will cover its annual servicing and management/advisory fees for such Classes of Shares. Such annual management/advisory fee(s) shall be payable in arrears at the end of each calendar month, calculated and accrued at each Valuation Day at the appropriate rate for the Class concerned. These fees shall be equal to a percentage of the average Sub-Fund’s Assets of the Class concerned.

Investment Manager(s) and/or the Investment Advisor(s) may be entitled to a performance fee in relation to certain Sub-Funds, as indicated in each Sub-Fund relevant Appendix to the Offering Document.

Charges applicable to specific Sub-Funds, Classes or Categories of Shares including, but not limited to investment management fees, investment advisory fees, initial charges will be detailed in the Appendices of the Offering Document.

Art. 11. Accounting year. The accounting year of the Company will begin on the first day of January and end on the last day of December.

The consolidated financial accounts of the Company will be expressed in Euro. Financial accounts of each Sub-Fund will be expressed in the designated currency of the relevant Sub-Fund.

Art. 12. Publications. Audited annual reports will be made available to the Shareholders at no cost to them at the offices of the Company.

Any other financial information to be published concerning the Company, including the Net Asset Value, the issue, conversion and repurchase price of the Shares for each Sub-Fund and any suspension of such valuation, will be made available to the public at the offices of the Company.

To the extent required by Luxembourg law or decided by the Board of Directors, all notices to Shareholders will be sent to Shareholders at their address indicated in the register of Shareholders and, only if necessary, in one or more newspapers of wide circulation and/or in the Mémorial.

Art. 13. Determination of the Net Asset Value per Share.

13.1 Frequency of Calculation

The Net Asset Value per Share for each Sub-Fund, Class or Category is determined at least once a year as more fully described in the Offering Document, in accordance with the provisions of the Offering Document and of “Valuation of Assets” hereinafter. Such calculation will be completed by the Central Administration Agent in its capacity as administrator.

13.2 Calculation

The Net Asset Value per Share of each Class or Category of Shares in each Sub-Fund is determined at least once a year, unless otherwise determined in the relevant Appendix of the Offering Document. On any Business Day, the Board of Directors may decide to determine a Net Asset Value to be used for information purpose only. The Net Asset Value will be expressed in the Reference Currency of the Sub-Fund, Class or Category of Shares. The Reference Currency of the Company is Euro.

The calculation of the Net Asset Value of Sub-Funds investing mainly in other funds / non quoted assets or assets to be valued at fair market value will be completed by the Administrative Agent normally before the next Valuation Day unless more than 20% of the underlying portfolios of funds prices / assets valuation are not available to the Administrative Agent. If so, the latter may suspend, without further notice to the Shareholders, the publication of the Net Asset Value until disposal of at least 80% of the underlying portfolios of funds prices / assets valuation which represent at least 80% of the total Net Asset Value (herein refer as to “Publication Day”).

The Net Asset Value per Share of each Class or Category of Shares is determined by dividing the value of the total assets of that Sub-Fund properly allocable to such Class or Category less the liabilities of such Sub-Fund properly allocable to such Class or Category by the total number of Shares of such Class or Category outstanding on the relevant Valuation Day.

13.3 Temporary Suspension of the Calculation

In each Sub-Fund, the Company may temporarily suspend the determination of the Net Asset Value of a particular Sub-Fund, Class or Category of Shares and in consequence the issue, repurchase and conversion of Shares in any of the following events:

– when one or more Regulated Markets, stock exchanges or other regulated markets, which provide the basis for valuing a substantial portion of the assets of the Company attributable to such Sub-Fund, or when one or more Regulated Markets, stock exchanges or other regulated markets in the currency in which a substantial portion of the assets of the Company attributable to such Sub-Fund is denominated, are closed otherwise than for ordinary holidays or if dealings and quotation therein shows important discrepancies between one or more Regulated Markets, stock exchanges or other regulated markets or otherwise are restricted or suspended; or

– when, as a result of political, economic, military or monetary events or any circumstances outside the responsibility and the control of the Company, disposal of the assets of the Company attributable to such Sub-Fund is not reasonably or normally practicable without being seriously detrimental to the interests of the Shareholders; or

– during the existence of any state of affairs which constitutes an emergency as a result of which disposals or valuation of assets owned by the Company attributable to such Sub-Fund would be impractical; or

– in the case of a breakdown in the normal means of communication used for the valuation of any investment of the Company attributable to such Sub-Fund, or if, for any exceptional circumstances, the value of any asset of the Company attributable to such Sub-Fund may not be determined as rapidly and accurately as required; or

– if, as a result of exchange restrictions or other restrictions affecting the transfer of funds, transactions on behalf of the Company are rendered impracticable or if purchases and sales of the Company’s assets attributable to such Sub-Fund cannot be effected at normal rates of exchange; or

– when there is a suspension of redemption or withdrawal rights by investment funds in which the Company or the relevant Sub-Fund is invested.

Any such suspension will be notified by regular post letters to those Shareholders having made an application for subscription, redemption or conversion of Shares for which the calculation of the Net Asset Value has been suspended.

Such suspension as to any Sub-Fund, Class or Category of Shares shall have no effect on the calculation of the Net Asset Value per Share, the issue, redemption and conversion of Shares of any other Sub-Fund, Class or Category of Shares.

Any request for subscription, redemption or conversion shall be irrevocable except in the event of a suspension of the calculation of the Net Asset Value per Share in the relevant Sub-Fund, Class or Category of Shares.

13.4 Valuation of the Assets

The assets of the Company, in relation to each Sub-Fund, shall be deemed to include:

- (i) All cash on hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
- (ii) All bills and demand notes payable and accounts receivable (including proceeds of securities sold but not delivered);
- (iii) All bonds, time notes, certificates of deposit, shares, stock, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other securities, financial instruments and Assets owned by the Company or contracted by the Investment Manager on behalf of the Company (provided that the Investment Manager may make some adjustments in a manner not inconsistent with paragraph (a) below with regards to fluctuations in the market value of securities caused by trading ex-dividends, exrights, or by similar practices);
- (iv) All stock dividends, cash dividends and cash distributions receivable by the Company to the extent information thereon is reasonably available to the Company;
- (v) All interest accrued on any interest bearing assets owned by the Company except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such asset;
- (vi) The preliminary expenses of the Company, including the cost of issuing and distributing Shares of the Company, insofar as the same have not been written off;
- (vii) The liquidating value of all forward contracts and all call or put options the Company has an open position in. However, instruments used to hedge the exposure of the investments and attributable solely to any particular Class or Category of Shares may be allocated solely to corresponding Class or Category of Shares;
- (viii) Any amount borrowed on behalf of each Sub-Fund and on a permanent basis, for investment purposes;
- (ix) All other assets of any kind and nature including expenses paid in advance. The value of such assets shall be determined as follows:
 - (a) The value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued and not yet received, is deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof is arrived at after making such discount as may be considered appropriate in such case to reflect the true value thereof;
 - (b) The value of securities listed or dealt in on a Regulated Market, stock exchange or other regulated markets will be valued at the last available price on such markets. If a security is listed or traded on several markets, the closing price at the market which constitutes the main market for such securities, will be determining;
 - (c) In the event that any Asset is not listed or dealt in on a Regulated Market, stock exchange or other regulated markets or if, in the opinion of the Company, the latest available price does not truly reflect the fair market value of the relevant securities, the value of such securities will be defined by the Company based on the reasonably foreseeable sales price determined prudently and in good faith by the Company. The probable net foreseeable sales price, for un-listed securities or securities not negotiated on a regulated market shall be determined according to the "Valuation Guidelines for Private Equity and Venture Capital" established by EVCA (European Venture Capital Association) or in accordance with the methods and principles applied by Independent Valuator(s) as agreed from time to time by the Board;
 - (d) The liquidating value of futures, forward or options contracts not dealt in on Regulated Markets, stock exchange or other regulated markets shall mean their net liquidating value determined, pursuant to the policies established by the Company, on a basis consistently applied for each different variety of contracts. The liquidating value of futures, forward or options contracts dealt in on Regulated Markets, stock exchange or other regulated markets shall be based upon the last available settlement prices of these contracts on Regulated Markets, stock exchange or other regulated markets on which the particular futures, forward or options contracts are dealt in by the Company; provided that if a futures, forward or options contract could not be liquidated on the day with respect to which net assets are being determined, the basis for determining the liquidating value of such contract shall be such value as the Company may deem fair and reasonable;
 - (e) All investments, with a known short term maturity date, value may be determined by using an amortised cost method. This involves valuing an investment at its cost and thereafter assuming a constant amortisation to maturity of any discount or premium, regardless of the impact of fluctuating interest rates on the market value of the investments. While this method provides certainty in valuation, it may result in periods during which value, as determined by amortisation cost, is higher or lower than the price such Sub-Fund would receive if it sold the investment. The Company will continually assess this method of valuation and recommend changes, where necessary, to ensure that the relevant Sub-Fund's investments will be valued at their fair value as determined in good faith by the Company. If the Company believe that a deviation from the amortised cost per Share may result in material dilution or other unfair results to Shareholders, the Company shall take such corrective action, if any, as they deem appropriate to eliminate or reduce, to the extent reasonably practicable, the dilution or unfair results;
 - (f) Interest rate swaps will be valued at their market value established by reference to the applicable interest rates curve. Index and financial instruments related swaps will be valued at their market value established by reference to the applicable index or financial instrument. The valuation of the index or financial instrument related swap agreement shall

be based upon the market value of such swap transaction established in good faith pursuant to procedures established by the Company;

(g) Units or shares of UCI will be valued at their last determined and available net asset value or their last available stock market value (if any) or, if such price is not representative of the fair market value of such assets, then the price shall be determined by the Directors on a fair and equitable basis;

(h) All other Assets will be valued on the basis of the acquisition price thereof including all costs, fees and expenses connected with such acquisition or, if such acquisition price is not representative, on the reasonably foreseeable sales price thereof determined prudently and in good faith.

The Company, in its discretion, may permit some other method of valuation to be used if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of the Company. In particular, with regards to the probable net foreseeable sales price, for un-listed securities or securities not negotiated on a regulated market may be determined according to Valuation Method validated by renowned Audit Firms or Experts in their fields.

In the event that extraordinary circumstances render valuations as aforesaid impracticable or inadequate, the Company is authorised, prudently and in good faith, to follow other rules in order to achieve a fair valuation of the assets of the Company.

If since the time of determination of the Net Asset Value per Share of any Class or Category in a particular Sub-Fund there has been a material change in the quotations in the markets on which a substantial portion of the investments of such Sub-Fund are dealt in or quoted, the Company may, in order to safeguard the interests of the Shareholders and the Company, cancel the first valuation of the Net Asset Value per Share and carry out a second valuation. All the subscription, redemption and exchange orders received on such day will be dealt at the second Net Asset Value per Share.

The liabilities of the Company shall be deemed to include:

- (i) All loans, bills and accounts payable;
- (ii) All accrued interest on loans of the Company (including accrued fees for commitment for such loans);
- (iii) All accrued or payable administrative expenses;
- (iv) All known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payment of money or property;
- (v) An appropriate provision for future taxes based on capital and income to the relevant Valuation Day, as determined from time to time by the Company, and other reserves, if any, authorised and approved by the Company; and
- (vi) All other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature except liabilities represented by Shares of the Company. In determining the amount of such liabilities, the Company shall take into account all expenses payable and all costs incurred by the Company, which shall comprise inter alia the fees and expenses detailed in Article 10.

In determining the amount of such other liabilities, the Company shall take into account all expenses payable by the Company which shall comprise promotion, printing, reporting and publishing expenses, including the cost of advertising, preparing, translating and printing of Offering Documents, explanatory memoranda, Company documentation or registration statements, annual and semi-annual reports, taxes or governmental charges, and all other operating expenses, including the cost of buying and selling assets, interest, bank charges and brokerage, postage, telephone, facsimile and other electronic means of communication.

The Company may calculate and recalculate administrative and other expenses of a regular or recurring nature on an estimated figure for yearly or other periods in advance and may accrue the same in equal proportions over any such period.

The Net Asset Value per Share may be rounded up or down to the nearest cent of the relevant currency as the Board of Directors shall determine.

Each Sub-Fund shall be valued so that all agreements to purchase or sell securities are reflected as of the date of execution, and all dividends receivable and distributions receivable are accrued as of the relevant ex-dividend dates.

Art. 14. Distribution policy. Where specified for specific Classes or Categories as disclosed under the Appendices of the Offering Document, the Board of Directors of the Company may declare annual or other interim distributions out from the investment income gains and realised capital gains and, if considered necessary to maintain a reasonable level of dividends, out of any other funds available for distribution.

Notwithstanding the above, no distribution may be made as a result of which the total net assets of the Company would fall below the equivalent in the Reference Currency of the Company of the minimum amount of the net assets of undertakings for collective investment, as required by Luxembourg law.

Where a distribution is made and not claimed within five years from its due date, it will lapse and will revert to the relevant Sub-Fund, Class or Category of Shares.

Art. 15. Amendments to the Articles of Incorporation. The Articles of Incorporation may be amended from time to time by a General Meeting of Shareholders, subject to the quorum and majority requirements provided by the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended. Any amendment thereto shall be published in the Mémorial and, if necessary, in a Luxembourg newspaper of wide circulation and, if applicable, in the official publications specified for the

respective countries in which the Shares are sold. Such amendments become legally binding on all Shareholders, following their approval by the General Meeting of Shareholders.

Art. 16. Duration, Liquidation and Amalgamation of the Company or of any Sub-Fund, Class or Category. The Company and each of the Sub-Funds have been established for an unlimited period of time. The Company may at any time be dissolved by a resolution of the General Meeting of Shareholders subject to the quorum and majority referred to in Article 22 hereof.

Whenever the share capital falls below two-thirds of the minimum capital indicated, the question of the dissolution of the Company shall be referred to the General Meeting by the Board of Directors. The General Meeting, for which no quorum shall be required, shall decide by simple majority of the votes of the Shares represented at the meeting.

The question of the dissolution of the Company shall further be referred to the General Meeting whenever the share capital falls below one-fourth of the minimum capital set by Article 6 hereof; in such an event, the General Meeting shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided by Shareholders holding one-fourth of the votes of the shares represented at the meeting. The meeting must be convened so that it is held within a period of 40 days from ascertainment that the net assets of the Company have fallen below two-thirds or one-fourth of the legal minimum, as the case may be.

The liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the General Meeting of Shareholders which shall determine their powers and the compensation.

The event leading to dissolution of the Company must be announced by a notice published in the Mémorial. In addition, the event leading to dissolution of the Company must be announced in at least two newspapers with appropriate distribution, at least one of which must be a Luxembourg newspaper. Such event may also be notified to the Shareholders in such other manner as may be deemed appropriate by the Board of Directors.

The General Meeting or, as the case may be, the liquidator it has appointed, will realise the assets of the Company or of the relevant Class(es), Category(ies) and/or Sub-Fund(s) in the best interest of the Shareholders thereof, and upon instructions given by the General Meeting, the Company will distribute the net proceeds from such liquidation, after deducting all liabilities, unamortised costs and liquidation expenses relating thereto, amongst the Shareholders of the relevant Class(es), Category(ies) and/or Sub-Fund(s) in proportion to the number of Shares held by them. The General Meeting may distribute the assets of the Company or of the relevant Class(es), Category(ies) and/or Sub-Funds wholly or partly in kind to any Shareholder who agrees in compliance with the conditions set forth by the General Meeting (including, without limitation, delivery of independent valuation report issued by the auditors of the Company) and the principle of equal treatment of Shareholders. In that respect, distribution in kind of assets, including fractions of securities or assets attributable to each Shareholder, held by the Company may be performed by the issuance and distribution, to each Shareholder, of a certificate of entitlement issued by the Transfer Agent and representing the assets and fractions herein.

At the close of liquidation of the Company, the proceeds thereof corresponding to Shares not surrendered will be kept in safe custody with the Luxembourg Caisse de Consignation until the prescription period has elapsed. As far as the liquidation of any Class, Category and/or Sub-Fund is concerned, the proceeds thereof corresponding to Shares not surrendered for repayment at the close of liquidation will be kept in safe custody with the Custodian during a period not exceeding 9 months as from the date of the close of the liquidation; after this delay, these proceeds shall be kept in safe custody at the Caisse de Consignation.

Shares may be redeemed, provided that Shareholders are treated equally.

In the event that for any reason whatsoever, the value of assets of a Class, Category or Sub-Fund should fall down to such an amount considered by the Board of Directors as the minimum level under which the Class, Category or Sub-Fund may no longer operate in an economic efficient way, or in the event that a significant change in the economic or political situation impacting such Class, Category or Sub-Fund should have negative consequences on the investments of such Class, Category or Sub-Fund or when the range of products offered to clients is rationalized on an economical basis, the Board of Directors may decide to conduct a compulsory redemption operation on all shares of a Class, Category or Sub-Fund, at the Net Asset Value per Share applicable on the Valuation Day, the date on which the decision shall come into effect (including actual prices and expenses incurred for the realization of investments, closing expenses, non paid off setting up expenses, any non paid off sales charges and any other liabilities). The Company shall send a notice to the Shareholders of the relevant Class, Category or Sub-Fund, before the effective date of compulsory redemption. Such notice shall indicate the reasons for such redemption as well as the procedures to be enforced. Unless otherwise stated by the Board of Directors, Shareholders of such Class, Category or Sub-Fund, may not continue to apply for the redemption or the conversion of their shares while awaiting for the enforcement of the decision to liquidate. If the Board of Directors authorizes the redemption or conversion of shares, such redemption and conversion operations shall be carried out according to the clauses provided by the Board of Directors in the sales documents of shares, free of charge (but including actual prices and expenses incurred for the realization of investments, closing expenses, non paid off setting up expenses, any non paid off sales charges and any other liabilities) until the effective date of the compulsory redemption.

Such compulsory redemption may be settled through a distribution of the assets of the relevant Class(es), Category(ies) and/or Sub-Funds wholly or partly in kind, to any Shareholder, in compliance with the conditions set forth by the law of 10th August 1915 on commercial companies (including, without limitation, delivery of independent valuation report

issued by the auditors of the Company) and the principle of equal treatment of Shareholders. In that respect, distribution in kind of assets, including fractions of securities or assets attributable to each Shareholder, held by the Company may be performed by the issuance and distribution, to each Shareholder, of a certificate of entitlement issued by the Transfer Agent and representing the assets and fractions herein.

Amalgamation of Class, Category and/or Sub-Funds

Under the same circumstances as provided in the paragraph above in relation to the compulsory redemption of Class (es), Category(ies) and/or Sub-Funds, the Board of Directors may decide to amalgamate a Class, Category and/or Sub-Fund into another Class, Category and/or Sub-Fund. Shareholders will be informed of such decision by a notice sent to the Shareholders at their address indicated in the register of Shareholders or in such manner as may be deemed appropriate by the Board of Directors and, in addition, the publication will contain information in relation to the new Class, Category and/or Sub-Fund. Such publication will be made at least one month before the date on which the amalgamation becomes effective in order to enable Shareholders to request redemption of their Shares, free of charge, before the operation involving contribution into the new Class, Category and/or Sub-Fund becomes effective.

The Board of Directors may also decide to amalgamate the assets of any Class, Category and/or Sub-Fund to those of another UCI submitted to Luxembourg Law or to another sub-fund within such other UCI (such other UCI or sub-fund within such other UCI being the "New Fund") (following a split or consolidation, if necessary, and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to Shareholders). The question to amalgamate the assets of any Class, Category and/or Sub-Fund to those of a New Fund shall be referred, by the Board of Directors, to the General Meeting of Shareholders of the concerned Class, Category and/or Sub-Fund. Such General Meeting, for which no quorum shall be required, shall decide by simple majority of the votes of the Shares represented at the Meeting. Furthermore, such decision will be announced by a notice sent to the Shareholders at their address indicated in the register of Shareholders or in such manner as may be deemed appropriate by the Board of Directors (and, in addition, the notice will contain information in relation to the New Fund), one month before the date on which the amalgamation becomes effective in order to enable Shareholders to request redemption of their Shares, free of charge, during such period. After such period, Shareholders having not requested the redemption of their Shares will be bound by the decision of the General Meeting.

Division of a Class, Category and/or Sub-Fund

Solely under exceptional circumstances, in the event that for any reason whatsoever, the assets of a Class, Category or Sub-Fund becomes, outside the control of the Board of Directors or the Investment Manager, illiquid or hard to value, the Board of Directors may decide to divide or split-up a Class, Category and/or Sub-Fund into another Class, Category and/or Sub-Fund (herein referred as to "Side Pocket").

A Side Pocket is a Class or Category of Shares created in a Sub-Fund or a Sub-Fund created in the Company to isolate investments that are illiquid or hard to value. This technique will be used in the context and conditions as more fully described in the Offering Document.

Shareholders will be informed of such decision by a notice sent to the Shareholders at their address indicated in the register of Shareholders or in such manner as may be deemed appropriate by the Board of Directors and, in addition, the information will contain information in relation to the new Class, Category and/or Sub-Fund and the illiquid assets contributed into it.

Art. 17. Conflict of Interest. Potential investors should be aware that there may be situations in which each and any of the Directors, the Investment Manager(s) or any Investment Advisor could encounter a conflict of interest in connection with the Company. In particular, potential investors should be aware of the following:

Certain Directors, Investment Managers, Investment Advisors and/or Intermediaries of the Company may control, directly or indirectly, entities in which they may have a financial or managerial interest (an "Affiliated Company"). Such Affiliated Company may be entitled to receive a portion, or all, of the brokerage commissions, transaction charges, advisory fees or investment management fees paid by the Company during the course of its day-to-day business. Such Affiliated Company may be in conflict of interest with, respectively, the Directors, Investment Managers, Investment Advisors and/or Intermediaries duty to act for the benefit of the Shareholders in limiting expenses of the Company, and their interest in receiving such fees and/or commissions.

The Investment Manager(s) or any Investment Advisors may advise or make, as the case may be, investments for other clients without making the same available to the Company where, in regard to its obligations under the contractual agreement, the Investment Manager(s) or any Investment Advisors consider that it is acting in the best interests of the Company, so far as reasonably practicable having regard to its obligations to other clients.

The Investment Manager(s) or any Investment Advisors, any of their directors, officers, employees, agents and affiliates and the Directors of the Company and any person or company with whom they are affiliated or by whom they are employed (each an Interested Party) may be involved in other financial, investment or other professional activities including in connection with the underlying funds which may cause conflicts of interest with the Company. Furthermore, Interested Parties may provide services similar to those provided to the Company to other entities and will not be liable to account for any profit earned from any such services; also an Interested Party may acquire investments in which the Company may invest on behalf of clients. Furthermore, when the Investment Manager(s) or any Investment Advisors allocate or

propose to allocate an investment into a fund which is also managed by it, it may collect a management charge on such investments in addition to its fees set out in the Offering Document.

The Company may acquire securities from or dispose of securities to any Interested Party or any investment fund or account advised or managed by any such person. An Interested Party may provide professional services to the Company or hold shares and buy, hold and deal in any investments for their own accounts notwithstanding that similar investment may be held by the Company. An Interested Party may contract or enter into any financial or other transaction with any Shareholder or with any entity any of whose securities are held by or for the account of the Company, or is interested in any such contract or transaction. Furthermore, any Interested Party may receive commissions to which it or he is contractually entitled in relation to any sale or purchase of any investments of the Company effected by it for the account of the Company, provided that each case the terms are no less beneficial to the Company than a transaction involving a disinterested party and any commission is in line with market practice.

Art. 18. Board of Directors. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of not less than three members. The members of the Board of Directors shall not necessarily be Shareholders of the Company.

The Directors shall be elected by the General Meeting of Shareholders for a period up to six years. They shall be eligible for re-election.

If a legal entity is appointed Director, it must appoint an individual through whom it shall exercise its Director's duties. In this respect, a third party shall have no right to demand the justification of powers; the mere qualification of representative or of delegate of the legal entity being sufficient.

The term of office of outgoing Directors not re-elected shall end immediately after the General Meeting which has replaced them.

Any Director may be removed from office with or without giving a reason or be replaced at any time by a resolution adopted by the General Meeting of Shareholders.

Any candidate for the function of Director who is not mentioned in the agenda of the General Meeting of Shareholders must be elected by 2/3 of the votes of the Shareholders present or represented.

Potential Directors mentioned in the agenda of the Annual General Meeting must be elected by the majority of the votes of the Shareholders present or represented.

In the event a seat on the Board falls vacant because of death, resignation or otherwise, the remaining Directors appointed by the General Meeting may appoint, by a majority vote, a Director to temporarily fill such vacancy until the next General Meeting of Shareholders, which shall ratify such appointment.

Art. 19. Chairmanship and Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors shall choose a Chairman from among its members and may also choose one or more vice-chairmen from among its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Director. Meetings of the Board of Directors shall be called by the chairman or any two Directors, and held at the place, date and time indicated in the notice of meeting. Any Director may take part in any meeting by appointing another Director as his proxy, in writing, by telegram, telex or telefax or any other similar written means of communication. Any Director may represent one or more of his colleagues.

Meetings of the Board of Directors shall be chaired by its chairman, or failing that, the oldest vice-chairman if any, or failing that, the managing director if any, or failing that, the oldest Director attending the meeting.

The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least the majority of the Directors are present or represented. Resolutions shall be adopted by a majority vote of the Directors present or represented. In the event that, at any meeting of the Board of Directors, the number of votes for and against a resolution is equal, the person chairing the Board of Directors' meeting shall have a casting vote.

Any Director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call or similar means of communications whereby all persons participating in a meeting can hear each other. Participation in a meeting by such means shall be equivalent to a physical presence at such meeting.

Notwithstanding the foregoing clauses, Directors may also vote by means of a circular document. The resolution shall be approved by the Directors by each of them signing either a single document or multiple copies of the same document. Such resolutions shall have the same validity and force as if they had been voted during a Board meeting, duly convened and held, and can be proven by letter, fax, telegram or any similar means.

The minutes of the meetings of the Board of Directors shall be signed by the Chairman or by the person who chaired such meeting in his absence.

Copies or extracts of such minutes needed as evidence in court or otherwise shall be signed by the Chairman, or by the secretary, or by two Directors or by any person authorised by the Board of Directors.

Art. 20. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors has the most extensive powers to perform all acts of administration and disposal in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by these Articles of Association for the General Meeting of Shareholders shall fall within the remit of the Board of Directors.

The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and its powers to carry out acts in furtherance of the investment policy.

Subject to its overall responsibility, control, and supervision, the Board of Directors may appoint one or more Investment Managers/Investment Advisors to provide day-to-day investment decision, respectively recommendations.

Each Investment Manager may delegate, under its overall control and responsibility, its authority to make investment decisions, at its own cost and with the prior approval and/or ratification of the Board of Directors of the Company, to one or more Sub-Investment Manager(s) for each Sub-Fund.

Furthermore, each Investment Manager, at its own cost, may seek advice, under its overall control and responsibility, it being understood that the Investment Manager, will remain entirely liable for acting under such advice, from one or more Investment Advisor(s) for each Sub-Fund.

Investment Manager(s) shall make the investment decisions for each Sub-Fund and place purchase and sale orders for the Sub-Fund's transactions.

Investment Advisor(s) shall advise the Company, respectively the Investment Manager(s), of the Company on a day-to-day basis. Based on this advice, the Company, respectively the Investment Manager(s), will manage the Company's portfolios. The Company, respectively the Investment Manager(s), shall not be bound to act, purchase or sell securities, by any advice or recommendation given by any Investment Advisor.

Any such appointment may be revoked by the Board of Directors at any time.

Art. 21. Signatory Powers. The Company will be bound by the joint signature of any two Directors, Officers or of any other persons to whom authority has been delegated by the Board of Directors.

Art. 22. General Meetings of Shareholders of the Company. The General Meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. Its resolutions shall be binding upon all the Shareholders regardless of the Class or Category of shares held by them. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

The General Meeting of Shareholders shall meet upon call by the Board of Directors.

It may also be called upon the request of Shareholders representing at least one tenth of the share capital.

The Annual General Meeting of Shareholders will be held at the registered office of the Company in Luxembourg on the last Friday of June in each year, or if such day is not a day on which banks are open for business in Luxembourg, on the following day on which banks are open for business in Luxembourg. Notice to Shareholders will be given in accordance with Luxembourg law. The notice will specify the place and time of the meeting, the conditions of admission, the agenda, the quorum and the voting requirements.

To the extent required by Luxembourg law or decided by the Board of Directors of the Company, all notices to Shareholders will be sent to Shareholders at their address indicated in the register of Shareholders and, only if necessary, in one or more newspapers of wide circulation and/or in the Mémorial.

Other meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

The agenda shall be prepared by the Board of Directors except in the instance where the meeting is called on the written demand of the Shareholders in which instance the Board of Directors may prepare a supplementary agenda.

All shares are in registered form and if no publications are made, notices to Shareholders may be mailed by registered mail only.

If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the General Meeting may take place without notice of meeting.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders in order to attend any meeting of Shareholders.

The business transacted at any meeting of the Shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters. Each Share of whatever Class or Category is entitled to one vote, in compliance with Luxembourg law and these Articles of Incorporation. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, telex or facsimile transmission, who need not to be a Shareholder and who may be a Director of the Company.

Unless otherwise provided by law or herein, resolutions of the General Meeting are passed by a simple majority vote of the Shareholders present or represented.

Art. 23. Auditor. In accordance with the Law of 2007, the books and the preparation of all declarations required by Luxembourg law shall be supervised by an independent auditor ("Réviseur d'Entreprises agréé") who shall be appointed by the General Meeting and who shall be remunerated by the Company.

The incumbent independent auditor may be dismissed at any time by the General Meeting.

Art. 24. Custody of the assets of the Company. To the extent required by the Law of 2007, the Company shall enter into a custody agreement with a banking or savings institution as defined by the law of 5th April 1993 on the supervision of the financial sector, as amended (the "Custodian").

The Custodian shall have the powers and responsibilities provided for by the Law of 2007.

If the Custodian wishes to resign, the Board of Directors shall use its best endeavours to find a replacement within two months of the effectiveness of such resignation. The Board of Directors may terminate the custody agreement but may not remove the Custodian from office unless a replacement has been found.

Art. 25. Central Administration of the Company. To the extent required by the Law of 2007, the Company shall enter into a central administration agreement with a Central Administration Agent regulated under Luxembourg law.

If the Central Administration Agent wishes to resign, the Board of Directors shall use its best endeavours to find a replacement within two months of the effectiveness of such resignation. The Board of Directors may terminate the central administration agreement but may not remove the Central Administration Agent from office unless a replacement has been found.

Art. 26. Applicable law, Jurisdiction, Language. The Articles of Incorporation are pursuant the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

The Luxembourg District Court is the place of performance for all legal disputes between the Shareholders and the Company. Luxembourg law applies.

Statements made in these Articles of Incorporation are based on the laws and practice in force at the date of these Articles of Incorporation in the Grand Duchy of Luxembourg, and are subject to changes in those laws and practice.

English shall be the governing language of these Articles of Incorporation.

Art. 27. Miscellaneous. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law and the law of 10th August 1915 on Commercial Companies and amendments thereto.

Transitory provisions

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and end on the 31st December 2010.

The annual General Meeting shall be held for the first time on the day, time and place as indicated in these Articles of Incorporation in 2011.

Subscription and Payment

The total share capital has been subscribed by Mr. Christian BÜHLMANN, prenamed.

All the shares have been fully paid up by payments in cash, so that the sum of thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) is as of now at the free disposal of the Company, as was certified to the notary executing this deed.

Statement

The notary executing this deed declares that the conditions enumerated in Article 26 of the law on commercial companies of 10th August 1915 have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The expenses which shall be borne by the Corporation as a result of its organization are estimated at approximately Euro 2.300.-.

Extraordinary General Meeting

The above-named person, representing the entire subscribed capital and considering themselves as having received due notice have immediately proceeded to hold an extraordinary General Meeting and passed the following resolutions:

1) The following have been elected as Directors:

- Mr. Stéphane DOKHAN, born on 25th March 1966 in Senlis (France), residing at E1W 1AS London, 51 Sandpiper Court, 8 Thomas More Street (United Kingdom),

- Mr. Antonio PERINI, born on 20th December 1958 in Parma (Italy), residing at 43100 Parme, Via Cairoli (Italy),

- M. Paolo DROGHINI, born on 13th April 1956 in Pergola (Italy), residing at 47900 Rimini, Via Simonini 15 (Italy),

- Mr. Laurent PICHONNIER, born on 4th January 1972, in Bordeaux (France), residing in L-2730 Luxembourg, 41, rue Michel Welter (Luxembourg). 2) Has been appointed as independent auditor:

- BDO Audit, with registered office at L-2013 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, filed with the registre de commerce et des sociétés of Luxembourg under number B 147570.

3) The director's and auditor's terms of office will expire after the annual meeting of shareholders to be held in the year 2015.

4) The registered office of the Corporation is fixed at 53, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at request of the above-named persons, this deed is written in English followed by a French translation; in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date named at the beginning of this deed.

This deed having been read to the said persons, all of whom are known to the notary by the surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing before the Notary signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-huit août.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Mr. Christian BÜHLMANN, expert-comptable, né à Etterbeek (Belgium), le 1^{er} mai 1971, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach,

ici dûment représenté par Madame Céline BOUR, employée, demeurant professionnellement à L-1130 Luxembourg, 53, rue d'Anvers, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, le 9 août 2010 à Luxembourg.

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une «société anonyme» sous forme de "Société d'Investissement à Capital Variable Fonds d'Investissement Spécialisé" qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe entre les actionnaires actuels et toutes les personnes qui pourraient détenir des actions par la suite, une société anonyme qualifiée en tant que société d'investissement à capital variable – fonds d'investissement spécialisé sous la dénomination de "ARBITRADE FUND Sicav – SIF" (ci-après la "Société").

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Si le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou les moyens de communication entre ledit siège social et des personnes à l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet. L'objet exclusif de la Société est d'investir les fonds réunis dans des valeurs mobilières de tous types et tous autres avoirs autorisés, conformément à la loi du 13 février 2007 relative aux Fonds d'Investissement Spécialisés (la "Loi de 2007"), de manière à répartir les risques d'investissement et à fournir à ses Actionnaires les résultats de la gestion de ses avoirs

Art. 5. Objectifs et Politiques d'investissement. L'objet de la Société est de donner aux investisseurs une opportunité d'investissement dans un fonds d'investissement géré de manière professionnelle, afin d'obtenir une rentabilité optimale du capital investi.

La Société est strictement destinée aux Investisseurs Avertis. Cette condition ne s'applique pas aux Administrateurs et à toutes les autres personnes impliquées dans la gestion de la Société.

La Société cherchera à atteindre ses objectifs, conformément aux politiques et directives d'investissement établies par le Conseil d'Administration Société. A cet effet, la Société propose une gamme de Compartiments, tels que décrits dans le Document d'Emission, qui permet aux investisseurs de faire leur propre allocation stratégique.

Les objectifs et critères spécifiques pour gérer les avoirs des différents Compartiments peuvent être considérés comme suivant plusieurs stratégies, telles que des stratégies d'investissement alternatif, l'investissement dans le capital-risque, l'investissement dans des contrats à terme (contrats à terme sur matières premières et ou contrats à terme d'instruments financiers) et/ou dans des options ou l'investissement immobilier et toutes les autres stratégies autorisées, tel qu'établi, au fil du temps, dans chaque Annexe correspondante du Document d'Emission dédiée à chacun de ces objectifs et critères spécifiques.

Néanmoins, il n'existe aucune garantie que les objectifs d'investissement soient fructueux ou que les objectifs d'investissement de la Société soient atteints.

Les politiques d'investissement spécifiques et les règles de répartition des risques applicables à chaque Compartiment en particulier doivent être déterminées par le Conseil d'Administration et mentionnées dans le Document d'Emission.

Art. 6. Capital Social, Compartiments, Classes et Catégories d'Actions. Le capital de la Société est représenté par des actions intégralement libérées et est fixé, au moment de la constitution à trente et un mille Euro (EUR 31,000.-). Le capital de la Société doit être à tout moment égal à la Valeur Nette d'Inventaire totale de la Société.

Le capital minimum de la Société sera au moins égal à un million deux cent cinquante mille Euro (EUR 1,250,000.-) endéans une période de 12 mois après l'autorisation de la Société.

Pour chaque Compartiment, un portefeuille d'investissements et d'avoirs distinct sera maintenu. Les différents portefeuilles seront investis séparément, conformément à leurs caractéristiques spécifiques, telles que décrites dans le Document d'Emission de la Société.

La Société est une seule et unique entité, néanmoins, les droits des investisseurs et des créanciers concernant un Compartiment ou résultant de la constitution, de la gestion ou de la liquidation d'un Compartiment sont limités aux avoirs de ce Compartiment, et les avoirs du Compartiment seront exclusivement attachés aux droits des Actionnaires relatifs à ce Compartiment et pour ceux des créanciers, dont la plainte survient en relation avec la constitution, de la gestion ou de la liquidation de ce Compartiment. Dans les relations entre les Actionnaires de la Société, chaque Compartiment est considéré comme une entité distincte. Les avoirs, engagements, frais et dépenses qui ne peuvent être attribués à un Compartiment en particulier seront imputés aux différents Compartiments, au pro rata de leurs avoirs nets respectifs, si nécessaire en fonction des montants en question. Néanmoins, les instruments utilisés pour couvrir l'exposition des investissements et attribuables uniquement à une quelconque Classe ou Catégorie d'Actions en particulier peut être imputée uniquement à la Classe ou Catégorie d'Actions correspondante.

Le Conseil d'Administration peut, à tout moment, créer des Compartiments supplémentaires. Dans ce cas, le Document d'Emission sera modifié en conséquence.

De plus, eu égard à chaque Compartiment, le Conseil d'Administration de la Société peut décider d'émettre une ou plusieurs classes d'Actions (les "Classes"), et dans chaque Classe, une ou plusieurs catégorie(s) d'Actions (les "Catégories"), soumises à des caractéristiques spécifiques, telles qu'une structure particulière de commission de vente et de rachat, une structure particulière de frais de gestion ou de conseil, une politique de distribution différente, des services apportés aux Actionnaires ou autres frais, différents types d'investisseurs ciblés, différentes devises et/ou toutes les autres caractéristiques telles qu'elles seront déterminées par le Conseil d'Administration de la Société au fil du temps.

La devise dans laquelle les Classes ou Catégories d'Actions sont libellées peut différer de la Devise de Référence du Compartiment concerné. Le Compartiment peut, au frais de la Classe ou Catégorie d'Actions concernée, utiliser des instruments tels que des contrats monétaires à terme pour couvrir l'exposition des investissements libellés dans des devises autres que la devise dans laquelle la Classe ou la Catégorie d'Actions est libellée.

Art. 7. Actions.

7.1 La Société et ses Compartiments, Classes ou Catégories d'Actions peuvent être uniquement des Investisseurs Avertis, tels que des investisseurs institutionnels, des investisseurs professionnels et tout autre investisseur qui réunit les critères suivants:

a) il a déclaré par écrit qu'il adhère au statut d'Investisseur Averti, et

b) (i) il investit un minimum de 125.000 Euros dans un fonds d'investissement spécialisé, ou

(ii) il bénéficie d'une appréciation de la part d'un établissement de crédit au sens de la Directive 2006/48/CE, d'une société d'investissement au sens de la Directive 2004/39/CE ou d'une société de gestion au sens de la directive 2001/107/CE certifiant son expertise, son expérience et sa connaissance pour apprécier de manière adéquate un placement effectué dans un fonds d'investissement spécialisé.

Les critères mentionnés ci-dessus ne s'appliquent pas aux Administrateurs et à toutes les autres personnes impliquées dans la gestion de la Société.

Les Actions nominatives peuvent être émises en fraction d'Actions jusqu'à un millième d'Action. Les fractions d'Actions ne donnent pas droit à un vote, mais autorisent la participation au processus de liquidation.

Toutes les Actions nominatives de la Société émises doivent être inscrites au registre des Actionnaires, qui peut être tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées par la Société à cet effet, et ce registre mentionnera le nom de chaque détenteur d'Actions nominatives, son lieu de résidence ou de domicile élu, tel qu'indiqué à la Société, le nombre d'Actions nominatives qu'il détient et le montant payé pour chaque fraction d'Actions.

L'inscription du nom de l'Actionnaire dans le registre des Actionnaires prouve la propriété de ces Actions nominatives.

Les Actionnaires habilités à obtenir des Actions nominatives doivent fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations seront envoyées. Cette adresse sera également inscrite au registre des Actionnaires.

7.2 Forme, Propriété et Transfert d'Actions

Les Actions de toute Classe ou Catégorie dans tout Compartiment peuvent être émises sur décision du Conseil d'Administration, comme précisé dans le Document d'Emission, sous forme d'Actions nominatives.

L'inscription du nom de l'Actionnaire dans le registre des Actionnaires prouve son droit de propriété sur ces Actions. L'Actionnaire recevra une confirmation écrite de sa possession d'Actions sur demande; aucun certificat ne sera émis, à moins d'une demande expresse de ce dernier.

Des fractions d'Actions nominatives seront émises, qu'elles résultent de souscription ou de conversion d'Actions. Les Actionnaires souhaitant transférer une partie ou l'ensemble de leurs Actions enregistrées à leur nom devront soumettre à l'Agent de Registre et de

Transfert un formulaire de transfert d'Action ou tout autre document adéquat signé par le cédant et le cessionnaire. Aucun droit de timbre sur transfert n'est appliqué au Luxembourg.

Le Conseil d'Administration n'émettra pas ou ne donnera pas suite à tout transfert d'Actions de la Société pour tout investisseur qui ne peut être considéré comme un Investisseur Averti. Le Conseil d'Administration peut, à sa convenance, reporter l'acceptation de toute souscription jusqu'à la date à laquelle il aura reçu suffisamment de preuves du statut d'Investisseur Averti de l'investisseur. S'il s'avère, à tout moment, qu'un Actionnaire d'une Classe ou Catégorie n'est pas un Investisseur Averti, le Conseil d'Administration rachètera les Actions concernées, conformément aux dispositions de l'Article 8 ci-dessous "Emission et rachat d'Actions".

Le Conseil d'Administration refusera l'émission d'Actions ou le transfert d'Actions, s'il n'y a pas suffisamment de preuves que la personne ou la société à qui les Actions sont vendues ou transférées est un Investisseur Averti. En considérant le statut d'un souscripteur ou d'un cessionnaire en tant qu'Investisseur Averti, le Conseil d'Administration tiendra compte des directives et recommandations (le cas échéant) des autorités de surveillance compétentes.

Les Investisseurs Avertis souscrivant en leur propre nom, mais pour le compte d'un tiers, doivent certifier au Conseil d'Administration que cette souscription est faite pour le compte d'un Investisseur Averti, tel que stipulé plus haut et le Conseil d'Administration peut demander la preuve que le bénéficiaire économique des Actions est un Investisseur Averti.

7.3 Restrictions à la propriété des Actions

Le Conseil d'Administration peut, à tout moment et à sa seule discrétion, interrompre, clore ou limiter provisoirement l'émission d'Actions pour un Compartiment défini. De plus, dans certaines circonstances, les conversions et rachats pourront être différés. Des précisions à cet égard sont mentionnées à l'Article 13, point 13.2. "Calcul" ci-dessous.

Le Conseil d'Administration peut, à tout moment et à sa seule discrétion, interrompre, clore ou limiter provisoirement l'émission d'Actions aux personnes physiques ou morales résidant ou établis dans certains pays ou territoires. La Société peut également interdire à certaines personnes physiques ou morales d'acquérir des Actions, si cette mesure est nécessaire pour la protection de la Société ou de tout Compartiment, des Actionnaires de la Société ou de tout Compartiment. Pour effectuer une souscription initiale d'Actions, un Formulaire de Demande doit être complété et retourné à l'Agent de Registre et de Transfert. L'acceptation des demandes sera sujette aux exigences minimales de souscription pour chaque Classe d'Actions, tel que spécifiées dans l'Annexe au Document d'Emission relative à chaque Compartiment et à la discrétion des Administrateurs, qui ne sont pas obligés de fournir un quelconque motif au rejet d'une demande, en totalité ou en partie.

De plus, le Conseil d'Administration peut (i) rejeter, en totalité ou partiellement et à sa discrétion toute demande d'Actions ou (ii) racheter à tout moment les Actions détenues par des Actionnaires qui sont interdits d'achat ou de détention d'Actions, auquel cas, les montants payés pour la souscription, ou le solde de ceux-ci, suivant le cas, seront normalement reversés au demandeur endéans les cinq (5) Jours Ouvrables suivants, à condition que ces montants de souscription aient été déboursés.

Au cas où le Conseil d'Administration notifie à un Actionnaire le rachat forcé pour l'une quelconque des raisons susmentionnées, ce dernier n'aura plus droit aux Actions stipulées dans l'avis de rachat immédiatement après la clôture de l'activité à la date y précisée.

S'il apparaît à tout moment qu'un Actionnaire d'une Classe ou Catégorie n'est pas un Investisseur Avisé, le Conseil d'Administration rachètera les Actions concernées.

Art. 8. Emission et Rachat d'Actions.

8.1 Emission d'Actions Le Conseil d'Administration peut émettre des Actions de toute Classe ou de Catégorie au sein de chaque Compartiment. Les Actions seront mises à disposition de manière permanente par le Conseil d'Administration dans chaque Compartiment. Le Conseil d'Administration peut restreindre la fréquence à laquelle les Actions seront émises dans tout Compartiment.

Les Actions seront émises le jour ouvrable concerné (le "Jour Ouvrable"), qui aura été déterminé par le Conseil d'Administration comme étant un jour d'évaluation pour le Compartiment en question (le "Jour d'Evaluation"), tel que stipulé dans le Document d'Emission.

Les demandes de souscription d'Actions peuvent être faites lors de tout Jour Ouvrable. Les investisseurs, dont les demandes sont reçues par l'Agent de Registre et de Transfert avant l'heure limite d'acceptation des ordres applicable, telle que décrite plus amplement dans l'Annexe au Document d'Emission relative à chaque Compartiment, seront considérées comme des Actions attribuées à un prix correspondant à la Valeur Nette d'Inventaire par Action au Jour d'Evaluation concerné, au plus tard cinq (5) Jours Ouvrables à compter de et y compris la date à laquelle la Valeur Nette d'Inventaire des Actions souscrites est disponible (le "Jour de Publication"), dans les cas plus amplement décrits à l'Article 13 "Détermination de la Valeur Nette d'Inventaire par Actions". Plus précisément, aucune instruction ant-datée ou post-datée ne sera prise en compte et de telles instructions reçues par l'Agent de Registre et de Transfert avant l'heure limite d'acceptation des ordres indiquée pour tout Jour d'Evaluation seront traitées le Jour d'Evaluation applicable sans en référer au requérant. Si les instructions sont reçues par l'Agent de Registre et de Transfert après l'heure limite d'acceptation des ordres applicable au Jour d'Evaluation, les souscriptions seront traitées le Jour d'Evaluation suivant. Sauf mention contraire dans l'Annexe au Document d'Emission relative à chaque Compartiment, des frais de souscription seront facturés à la souscription des Actions en faveur des intermédiaires impliqués dans l'offre d'Actions. De plus, chaque Compartiment peut décider de publier le prix net de l'offre, qui correspond à la Valeur Nette d'Inventaire par Action au Jour d'Evaluation concerné net des frais de souscription applicables pour chaque Classe ou Catégorie, tels que plus amplement décrits dans

le Document d'Emission (le "prix de l'Offre"). La Valeur Nette d'Inventaire par Action de chaque Classe ou Catégorie à un Jour d'Évaluation précis sera disponible avant le prochain Jour d'Évaluation applicable.

De plus, il peut être demandé aux Actionnaires potentiels de s'engager à souscrire à une Classe ou Catégorie d'Actions à une ou plusieurs dates ou périodes déterminées par le Conseil d'Administration (chacune définie par "Clôture") et qui sont indiquées et plus amplement décrites dans l'Annexe au Document d'Emission relative à chaque Compartiment ou tout contrat de souscription conclu entre le Conseil d'Administration et chaque Actionnaire (le "Contrat de Souscription") déterminant le montant global que chaque Actionnaire s'engage à investir dans la Société ("Engagement de l'Actionnaire").

Les paiements des souscriptions d'Actions seront faits en totalité à la Clôture ou à toute autre date, dès réception d'une information écrite émanant de le Conseil d'Administration ("Avis d'Appel de Fonds"), tel que déterminé par le Conseil d'Administration et tel que mentionné et plus amplement décrit dans l'Annexe au Document d'Emission relative à chaque Compartiment ou le Contrat de Souscription. Le Conseil d'Administration déterminera les modalités de paiement relatives à ces souscriptions. En cas de défaut de paiements des engagements de souscriptions d'Actions, qui doivent être effectués dans leur totalité sur base de tout Avis d'Appel de Fonds, l'Actionnaire sera automatiquement sujet à la procédure de "Restrictions à la Propriété", tel que décrit plus amplement dans le Document d'Emission.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toute autre condition de souscription, telle que des engagements minimaux aux Clôtures, des engagements supplémentaires, des intérêts compensatoires ou des restrictions à la propriété.

Les instructions de souscription d'Actions peuvent être transmises par télécopie ou courrier. Les demandes de souscription doivent contenir les informations mentionnées dans le Document d'Emission (le cas échéant) et une confirmation écrite que le requérant détient le statut d'Investisseur Averti (excepté pour les investisseurs institutionnels ou professionnels). Tous les documents nécessaires pour compléter la souscription doivent être annexés à cette demande pour être considérés comme valables à un Jour d'Évaluation en particulier. Le Dépositaire, l'Agent de Registre et de Transfert ou la Société déclinent toute responsabilité concernant de quelconques délais ou pertes résultant d'une documentation incomplète.

Tout nouveau souscripteur peut se voir obligé de souscrire un montant minimum, tel que plus amplement décrit dans l'Annexe au Document d'Emission relative à chaque Compartiment. Néanmoins, la Société peut autoriser ponctuellement un nouveau souscripteur à soumettre une demande pour des Actions s'élevant à une somme inférieure à l'investissement initial minimum ou à l'équivalent dans la Devise de Référence du Compartiment concerné.

Des confirmations seront transmises par voie postale ou télécopie aux souscripteurs ou à leurs banques par la Société, conformément aux dispositions du Document d'Emission, aux risques de l'Actionnaire.

Le paiement doit être effectué dans la Devise de Référence du Compartiment concerné ou, le cas échéant, dans la devise de la Classe ou Catégorie concernée, telle qu'indiquée dans l'Annexe au Document d'Emission de chaque Compartiment concerné, sous la forme d'un virement bancaire électronique net de tous frais bancaires (sauf si les pratiques bancaires locales n'autorisent pas de virements bancaires électronique) à la date où la Valeur Nette d'Inventaire des Actions allouées est disponible. Les Actions ne seront allouées qu'à réception de la notification par le Dépositaire qu'un message SWIFT a été reçu, à condition que le transfert de fonds ait été fait dans le plus strict respect des instructions figurant sur le formulaire de transfert de fonds électronique. Au cas où la demande a été faite dans une autre devise que la Devise de Référence de la Classe ou Catégorie au sein du(des) Compartiment(s) concerné(s), l'Agent de Registre et de Transfert exécutera les opérations de change nécessaires. Les Investisseurs doivent être conscients que les frais d'exécution de ces opérations de change, le montant des devises en question et le moment de la journée auquel cette opération de change a été effectuée, seront entièrement à la charge dudit investisseur et affecteront le taux de change. Le Dépositaire, l'Agent de Registre et de Transfert ou la Société déclinent toute responsabilité concernant de quelconques frais ou pertes résultant des fluctuations déficitaires de devise.

En cas de suspension de transactions d'Actions, la souscription sera négociée au premier Jour d'Évaluation suivant la fin de la période de suspension.

La Société peut également décider d'émettre des Actions contre un apport en nature d'actifs évaluable de tout Actionnaire qui accepte, conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise, en particulier à l'obligation de délivrer un rapport d'évaluation du réviseur d'entreprises agréé de la Société, ledit rapport devant être à disposition pour consultation, et à condition que ces valeurs mobilières soient conformes aux objectifs et politiques d'investissement du Compartiment concerné. Tout frais encouru en relation avec un apport en nature d'actifs évaluable seront à la charge de l'Actionnaire concerné.

Le Conseil d'Administration peut, à tout moment et à sa seule discrétion, interrompre, clore ou limiter provisoirement l'émission d'Actions pour un Compartiment défini ou aux personnes physiques ou morales résidant ou établis dans certains pays ou territoires. La Société peut également interdire à certaines personnes physiques ou morales d'acquérir des Actions, si cette mesure est nécessaire pour la protection de la Société ou de tout Compartiment, des Actionnaires de la Société ou de tout Compartiment. Pour effectuer une souscription initiale d'Actions, un Formulaire de Demande doit être complété et retourné à l'Agent de Registre et de Transfert. L'acceptation des demandes sera sujette aux exigences minimales de souscription pour chaque Classe d'Actions, tel que spécifiées dans l'Annexe au Document d'Emission relative à chaque Compartiment et à la discrétion des Administrateurs, qui ne sont pas obligés de fournir un quelconque motif au rejet d'une demande, en totalité ou en partie.

De plus le Conseil d'Administration peut (i) refuser totalement ou partiellement à sa discrétion toute demande d'acquisition d'Actions ou (ii) racheter à tout moment les Actions détenues par les Actionnaires qui sont exclus des critères d'achat et de détention d'Actions, auquel cas, les fonds à verser lors de la souscription, ou le solde de ceux-ci, suivant le cas, seront normalement remboursés au requérant conformément aux dispositions du Document d'Emission, à condition que les fonds à verser lors de la souscription aient été acquittés.

8.2 Investissement et détention minimaux

Les montants minimaux des investissements initiaux et suivants, ainsi que de la détention sont fixés par le Conseil d'Administration et figurent dans les Document d'Emission de la Société.

8.3 Rachat d'Actions

Les Actionnaires peuvent uniquement demander le rachat de leurs Actions conformément aux conditions stipulées dans l'Annexe au Document d'Emission relative à chaque Compartiment. Les demandes de rachat doivent être faites par écrit à l'Agent de Registre et de Transfert. Les Actions des Investisseurs, dont les demandes de rachat sont reçues par l'Agent de Registre et de Transfert avant l'heure limite d'acceptation des ordres applicable, telle que décrit plus amplement dans l'Annexe au Document d'Emission relative à chaque Compartiment ou telle que déterminée par le Conseil d'Administration, seront rachetées à un prix correspondant à la Valeur Nette d'Inventaire par Action au Jour d'Evaluation concernée, au plus tard cinq (5) Jours Ouvrables à compter de et y compris la date à laquelle la Valeur Nette d'Inventaire des Actions souscrites est disponible (le "Jour de Publication"), dans les cas plus amplement décrits à l'Article 13 "Détermination de la Valeur Nette d'Inventaire par Actions".. Plus précisément, aucune instruction antidatée ou postdatée ne sera prise en compte et de telles instructions reçues par l'Agent de Registre et de Transfert avant l'heure limite d'acceptation des ordres indiquée pour tout Jour d'Evaluation seront traitées le Jour d'Evaluation applicable sans en référer au requérant. Si les instructions sont reçues par l'Agent de Registre et de Transfert après l'heure limite d'acceptation des ordres applicable au Jour d'Evaluation, les instructions de rachat seront traitées le Jour d'Evaluation suivant.

Si, en raison d'une demande de rachat, un Actionnaire détenait moins que le montant minimum de détention, décrit dans l'Annexe au Document d'Emission relative à chaque Compartiment, le Conseil d'Administration peut décider d'effectuer un rachat forcé de la totalité du montant des Actions, pour le compte de cet Actionnaire.

Sauf mention contraire dans l'Annexe au Document d'Emission relative à chaque Compartiment, des frais de rachat seront facturés lors du rachat des Actions.

De plus, chaque Compartiment peut décider de publier le prix net de l'offre, qui correspond à la Valeur Nette d'Inventaire par Action au Jour d'Evaluation concerné net des frais de souscription applicables pour chaque Classe ou Catégorie, tels que plus amplement décrits dans le Document d'Emission (le "prix de l'Offre"). La Valeur Nette d'Inventaire par Action de chaque Classe ou Catégorie à un Jour d'Evaluation précis sera disponible avant le prochain Jour d'Evaluation applicable.

La Société doit s'assurer qu'un niveau de liquidités adéquat est maintenu dans chaque Compartiment, Classe ou Catégorie d'Actions, de sorte que, dans des circonstances normales, le rachat d'Actions d'un Compartiment puisse être fait au Jour d'Evaluation.

Si à un quelconque Jour d'Evaluation les demandes de rachat s'élèvent à plus de 10% des Actions émises dans une Classe, Catégorie ou un Compartiment spécifique, la Société pourra décider qu'une partie ou la totalité de ces demandes de rachat soient reportées à une période que la Société déterminera dans le meilleur intérêt du Compartiment. Le Jour d'Evaluation suivant cette période, ces demandes de rachat devront être traitées en priorité par rapport aux demandes ultérieures.

Uniquement sous des circonstances exceptionnelles, au cas où, pour quelque raison que ce soit, les actifs d'une Classe, Catégorie ou d'un Compartiment devenaient, en dehors du contrôle du Gestionnaire, illiquides ou difficiles à évaluer, le Conseil d'Administration pourra décider de diviser ou de fractionner une Classe, Catégorie et/ou un Compartiment dans une autre Classe, Catégorie et/ou un autre Compartiment (ci-après dénommés "Side Pocket").

Un "Side Pocket" est une Classe ou une Catégorie d'Actions créée dans un Compartiment ou un Compartiment créé dans la Société pour isoler les investissements qui sont illiquides ou difficiles à évaluer. Cette technique sera utilisée dans le contexte suivant:

- Protéger les investisseurs qui revendent d'être payés avec un montant en rapport avec les investissements illiquides ou difficiles à évaluer, qui pourraient être inférieurs à leur valeur de réalisation finale;
- Protéger les investisseurs restants contre la mise à disposition d'une partie ou de la totalité de la pluparts des avoirs liquides afin d'acquitter les ordres de rachat;
- Protéger les nouveaux investisseurs en s'assurant qu'ils ne sont pas exposés au "Side Pocket" au moment où ils rejoignent la Société.
- Eviter les suspensions de Valeur Nette d'Inventaire affectant tous les investisseurs de la Société. L'utilisation de "Side Pockets" est autorisée sous les conditions suivantes:
 - La création de "Side Pockets" peut uniquement être utilisée pour protéger les investisseurs;
 - L'activation de "Side Pockets" ne peut être faite que dans des circonstances exceptionnelles lorsque les investissements deviennent illiquides ou difficiles à évaluer.

- Les "Side Pockets" ne peuvent exister que sur une base temporaire et ne sont pas sujets à des commissions de souscription, de rachat, de conversion, de Gestionnaire(s), de Sous-Gestionnaire(s), de Conseiller(s) en Investissement, de performance, de suivi ou de distribution, ni à toute autre commission généralement applicable au contexte de gestion d'actifs ou de distribution ou d'autre commercialisation de Classes, Catégories ou Compartiment standards.

- Les investissements comprenant le "Side Pocket" ne doivent pas représenter plus de 30% des actifs de la Société.

Les Actionnaires seront informés de cette décision par un avis envoyé à leurs adresses indiquées au registre des Actionnaires ou de quelque manière jugée appropriée par le Conseil d'Administration et la publication contiendra, en outre, les informations relatives à la nouvelle Classe, Catégorie et/ou au nouveau Compartiment et aux actifs illiquides qui y sont apportés.

Le prix de rachat peut, suivant la Valeur Nette d'Inventaire applicable à la date de rachat, être supérieur ou inférieur au prix payé au moment de la souscription.

Les instructions de rachat d'Actions peuvent être transmises par télécopie, télex ou courrier. Les demandes de rachat doivent contenir les informations mentionnées dans le Document d'Emission (le cas échéant). Tous les documents nécessaires pour compléter le rachat doivent être annexés à cette demande pour être considérés comme valables à un Jour d'Evaluation en particulier. Le Dépositaire, l'Agent de Registre et de Transfert ou la Société déclinent toute responsabilité concernant de quelconques délais ou pertes résultant d'une documentation incomplète.

Les demandes de rachat doivent être accompagnées d'un document prouvant l'autorité d'agir au nom d'un Actionnaire en particulier ou par une procuration que la Société considère comme étant en bonne et due forme. Les demandes de rachat établies conformément à la procédure ci-dessus sont considérées comme irrévocables, sauf si un Actionnaire révoquait cette demande dans le cas où elle ne pourrait être honorée pour une des raisons stipulées dans le Document d'Emission.

Dès réception de l'instruction reçue de la Société, le paiement du prix de rachat sera effectué par la Société ou ses agents, conformément aux dispositions du Document d'Emission. Le paiement de ces Actions doit être effectué dans la Devise de Référence du Compartiment concerné ou, le cas échéant, dans la devise de la Classe ou Catégorie concernée, telle qu'indiquée dans l'Annexe au Document d'Emission de chaque Compartiment concerné ou dans toute devise librement convertible spécifiée par l'Actionnaire. Dans ce dernier cas, tout frais de conversion sera à la charge de l'Actionnaire concerné.

La Société peut décider d'effectuer, en totalité ou en partie, un apport en nature d'actifs du Compartiment au lieu de régler aux Actionnaires le montant de rachat en liquide. L'apport en nature total ou partiel du montant de rachat peut seulement être effectué (i) avec l'accord de l'Actionnaire concerné, lequel accord pourra figurer sur le formulaire de demande de l'Actionnaire ou sur tout autre document et (ii) en prenant en compte le traitement juste et égal des intérêts de tous les Actionnaires. De plus, les apports en nature du montant de rachat seront uniquement effectués à condition que les Actionnaires qui reçoivent les apports en nature soient légalement autorisés à recevoir et disposer du montant de rachat pour les Actions rachetées du Compartiment concerné. Dans le cas d'un apport en nature, les frais de tous les éventuels transferts d'actifs à l'Actionnaire qui revend ses Actions seront à la charge de cet Actionnaire. Dans la mesure où la Société effectue des apports en nature en totalité ou en partie, la Société déploiera des efforts raisonnables, en accord avec la loi applicable ainsi que les conditions des apports en nature d'actifs évaluable étant distribués, pour distribuer ces actifs en nature à chaque Actionnaire qui revend ses Actions, au pro rata et sur base des Actions de cet Actionnaire au sein du Compartiment concerné.

Art. 9. Conversion d'Actions. Les Actionnaires peuvent uniquement être autorisés, aux conditions stipulées dans l'Annexe au Document d'Emission relative à chaque Compartiment, à convertir toutes ou partie de leurs Actions dans une Classe ou Catégorie particulière en Actions d'une ou plusieurs autre(s) Classe(s) ou Catégorie(s) d'Actions (dans les limites de leur disponibilité) dans le même Compartiment ou, selon le cas, toutes ou partie de leurs Actions en Actions de Classe(s) ou Catégorie(s) d'Actions identique(s) ou différente(s) dans un autre Compartiment.

Néanmoins, afin d'éviter la souscription d'Investisseurs non-Avertis dans une Classe, les Actionnaires doivent savoir qu'ils ne peuvent convertir des Actions d'une Classe dans un Compartiment en Actions d'une autre Classe dans un Compartiment identique ou différent sans l'approbation préalable du Conseil d'Administration.

Les Actionnaires qui souhaitent convertir toutes ou partie de leurs Actions doivent transmettre une demande à l'Agent de Registre et de Transfert, mentionnant le Compartiment, la Classe ou la Catégorie ou les Compartiments et Classes ou Catégories concernés, ainsi que le nombre d'Actions qu'ils souhaitent convertir.

Une demande de conversion peut être refusée, si cette conversion résultait à une détention par l'investisseur d'une part globale résiduelle, soit dans une Classe soit dans une Catégorie d'Actions, inférieure au montant minimum de détention stipulé pour chaque Classe ou Catégorie d'Actions dans l'Annexe au Document d'Emission relative à chaque Compartiment.

Les instructions de conversion / transfert d'Actions peuvent être transmises par télécopie, télex ou courrier. Les demandes de conversion / transfert doivent contenir les informations mentionnées dans le Document d'Emission (le cas échéant). Tous les documents nécessaires pour compléter le transfert doivent être annexés à cette demande pour être considérés comme valables à un Jour d'Evaluation en particulier. Le Dépositaire, l'Agent de Registre et de Transfert ou

la Société déclinent toute responsabilité concernant de quelconques délais ou pertes résultant d'une documentation incomplète.

Une conversion d'Actions d'une Classe ou Catégorie particulière d'un Compartiment en Actions d'une autre Classe ou Catégorie du même Compartiment et/ou en Actions d'une Classe ou Catégorie identique ou différente dans un autre Compartiment sera effectuée comme une vente d'Actions et un achat simultané d'Actions de la Classe ou Catégorie et/ou du Compartiment acquis. Un Actionnaire qui effectue une conversion peut, dans ce cas, réaliser un gain ou une perte imposable en relation avec ladite conversion eu égard aux lois régissant le pays de nationalité, de résidence ou de domicile de l'Actionnaire. De plus, il est de la responsabilité de l'Actionnaire de déclarer tout gain ou revenu imposable eu égard aux lois régissant son pays de nationalité, de résidence ou de domicile. La Société ou ses agents déclinent toute responsabilité pour les délais ou omission de déclaration de tout gain ou revenu imposable en relation avec les investissements de l'Actionnaire dans la Société

Toutes les conditions concernant le rachat d'Actions sont également applicables à la conversion d'Actions.

Les Actions des Investisseurs, dont les demandes de conversion sont reçues par l'Agent de Registre et de Transfert avant l'heure limite d'acceptation des ordres applicable, telle que déterminée par le Conseil d'Administration, seront converties sur base de la Valeur Nette d'Inventaire respective des Actions concernées au Jour d'Evaluation applicable, compte tenu du taux de change réel du jour en question. La Valeur Nette d'Inventaire des Actions concernées à un Jour d'Evaluation particulier sera disponible au Jour de Publication.

Si le Jour d'Evaluation de la Classe ou Catégorie d'Actions ou du Compartiment pris en considération pour la conversion ne coïncide pas avec le Jour d'Evaluation de la Classe ou Catégorie d'Actions ou du Compartiment dans laquelle/lequel elles doivent être converties, l'attention des Actionnaires est attirée sur le fait que le montant converti ne générera pas d'intérêts pendant la période séparant les deux Jours d'Evaluation.

Sauf mention contraire dans l'Annexe au Document d'Emission relative à chaque Compartiment, des frais de conversion seront facturés à la conversion des Actions.

Le taux d'attribution auquel toutes ou partie des Actions d'un Compartiment donné (le "Compartiment d'Origine") sont converties en Actions d'un autre Compartiment (le "Nouveau Compartiment"), ou toutes ou partie des Actions d'une Classe ou Catégorie d'Actions particulière (la "Classe ou Catégorie d'Origine") sont converties en une autre Classe ou Catégorie d'Actions dans un Compartiment identique ou différent (la "Nouvelle Classe ou Catégorie") est déterminé dans le Document d'Emission.

Après la conversion des Actions, l'Agent de Registre et de Transfert informera l'Actionnaire du nombre d'Actions du Nouveau Compartiment ou de la Nouvelle Classe ou Catégorie obtenus par conversion et le prix en résultant.

Art. 10. Dépenses de la Société.

10.1 Généralités

La Société acquittera, sur les actifs du Compartiment concerné, toutes les dépenses dont elle est redevable, et notamment (liste non-exhaustive):

- Commissions dues, débours raisonnables et menues dépenses de la Société, du Dépositaire, de l'Agent d'Administration Centrale, de l'Agent de Registre et de Transfert, de l'Agent Domiciliaire, le cas échéant;
- Toutes les taxes qui pourront être dues sur les actifs et revenus du Compartiment (en particulier, la taxe d'abonnement et tous les droits de timbre payables);
- Frais bancaires usuels dus sur des transactions relatives à des valeurs détenues par le Compartiment;
- Dépenses afférentes aux services juridiques et de conseil supportées par la Société, le Dépositaire, l'Agent d'Administration Centrale, l'Agent de Registre et de Transfert, l'Agent Domiciliaire, lorsqu'ils agissent dans l'intérêt des Actionnaires;
- Le coût de toute assurance responsabilité civile ou fidelity bonds couvrant tous les coûts, dépenses ou pertes résultant d'une quelconque responsabilité de la Société, de son Administrateur et de toute personne ou société avec lesquels ils sont affiliée ou par lesquels ils sont employés et/ou d'autres agents de la Société, dans la violation d'une quelconque loi ou le manquement à se conformer à leurs obligations respectives à l'égard de la Société, telles que mentionnées dans les présents Statuts ou ailleurs, ou couvrant toute action pour dommages ou autre dégrèvement intenté à l'encontre de ceux-ci.
- les frais et dépenses liés à la préparation et l'impression des certificats écrits des Actions; les frais et dépenses liés à la préparation et/ou le classement et l'impression de tous les autres documents concernant la Société, y compris les déclarations d'enregistrement, le Document d'Emission et les mémorandums explicatifs auprès de toutes les autorités (y compris les «local securities dealers' associations») dont la juridiction couvre la Société ou l'émission d'Actions de la Société, les frais et dépenses de préparation, dans les langues nécessaires à la compréhension des Actionnaires, y compris les détenteurs bénéficiaires des Actions, et la distribution des rapports annuels et semi-annuels et tous les autres rapports ou documents qui pourraient être requis conformément à des lois ou règlements applicables par autorités citées ci-dessus; les coûts de comptabilité, de tenue de livres comptables et de calcul de la Valeur Nette d'Inventaire, le coût de préparation et de distribution des avis publics aux Actionnaires; les honoraires d'avocats et d'auditeur; et toutes autres charges administratives similaires, y compris toutes les dépenses de publicité, de promotion de la Société et/ou de ses Compartiments et les autres dépenses découlant directement de l'offre ou de la distribution des Actions.

Toutes les charges récurrentes seront acquittées la première fois avec des revenus puis avec des plus-values et ensuite avec des actifs. Toutes les charges seront amorties sur une période n'excédant pas cinq (5) ans.

10.2 Frais de constitution de la Société

Les coûts et les dépenses exposés dans le cadre de la constitution de la société et l'émission initiale de ses Actions seront à la charge de la Société et amortis sur une période n'excédant pas cinq (5) ans à compter de la constitution de la Société et suivant une répartition annuelle des montants entre les Compartiments, telle que déterminée par la Société sur une base équitable.

10.3 Frais de constitution de Compartiment

Les coûts et les dépenses exposés dans le cadre de la constitution d'un nouveau Compartiment seront amortis sur une période n'excédant pas cinq (5) ans avec les seuls actifs de ce Compartiment et en application des montants qui seront équitablement déterminés chaque année par la Société. Le Compartiment nouvellement créé ne supportera pas une quote-part proportionnelle des frais et dépens exposés dans le cadre de la constitution de la Société et de l'émission initiale d'Actions, qui n'ont pas encore été amortis au moment de la constitution du nouveau Compartiment.

10.4 Commissions de Gestion/Conseil annuelles

Le(les) Gestionnaire(s) et/ou le(les) Conseiller(s) en Investissement est(sont) habilité(s) à percevoir de la Société, pour chaque Classe, une(des) commission(s) de gestion/conseil annuelle(s), telle(s) que mentionnée(s) dans l'Annexe au Document d'Emission relative à chaque Compartiment, qui couvriront les frais de service et de gestion/conseil pour ces Classes d'Actions. Cette(ces) commission(s) annuelle(s) sera(ont) payable(s) en arriérés à la fin de chaque mois calendaire, à termes échus et calculée(s) au Jour d'Evaluation au taux applicable à la Classe concernée. Ces commissions seront égales à un pourcentage des Actifs moyens du Compartiment de la Classe concernée.

Le(les) Gestionnaire(s) et/ou le(les) Conseiller(s) en Investissement est(sont) habilité(s) à percevoir une commission de performance par rapport à certains Compartiments, tel que mentionné dans l'Annexe au Document d'Emission de chaque Compartiment concerné.

Les charges applicables à des Compartiments, Classes ou Catégories d'Actions spécifiques, y compris, de manière non exhaustive, les commissions de gestion, les commissions de conseil en investissement, les frais initiaux seront détaillés dans les Annexes au Document d'Emission.

Art. 11. Exercice comptable. L'exercice comptable de la Société commencera le premier jour du mois de janvier et se terminera le dernier jour du mois de décembre.

Les comptes financiers consolidés de la Société seront tenus en Euro. Les comptes financiers de chaque Compartiment seront tenus dans la devise déterminée pour le Compartiment concerné.

Art. 12. Publications. Les rapports annuels audités peuvent être obtenus gratuitement par les Actionnaires auprès de la Société.

Toute autre information financière à publier concernant la Société, y compris la Valeur Nette d'Inventaire, le prix d'émission, de conversion et de rachat des Actions pour chaque Compartiment et toute suspension d'une telle évaluation, seront mis à la disposition du public aux sièges de la Société.

Dans les limites de la loi luxembourgeoise ou dans la mesure où le Conseil d'Administration l'aurait décidé, tous les avis aux Actionnaires seront envoyés aux Actionnaires à leur adresse indiquée dans le registre des Actionnaires et seront publiés, seulement si nécessaire, dans un ou plusieurs journaux à grand tirage et/ou dans le Mémorial.

Art. 13. Détermination de la Valeur Nette d'Inventaire par Action.

13.1 Fréquence de Calcul

La Valeur Nette d'Inventaire par Action pour chaque Compartiment, Classe ou Catégorie est déterminée au moins une fois par an comme décrit plus amplement dans le Document d'Emission, conformément aux dispositions du Document d'Emission et du paragraphe "Evaluation des Actifs" ci-dessous. Ce calcul sera effectué par l'Agent d'Administration Centrale en sa capacité d'administrateur.

13.2 Calcul

La Valeur Nette d'Inventaire par Action pour chaque Classe ou Catégorie d'Actions au sein de chaque Compartiment est déterminée au moins une fois par an, sauf mention contraire stipulée dans l'Annexe au Document d'Emission de chaque Compartiment concerné. Chaque Jour Ouvrable, le Conseil d'Administration peut décider de déterminer une Valeur Nette d'Inventaire à utiliser uniquement à des fins informatives. La Valeur Nette d'Inventaire sera exprimée dans la Devise de Référence du Compartiment, de la Classe ou de la Catégorie d'Actions. La Devise de Référence de la Société est l'Euro.

Le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire des Compartiments investissant principalement dans d'autres fonds / des actifs non cotés ou des actifs qui seront évalués à une juste valeur de marché sera normalement déterminé par l'Agent Administratif avant le prochain Jour d'Evaluation sauf si plus de 20% de l'évaluation des prix/avoirs des portefeuilles de fonds sous-jacents ne sont pas disponibles pour l'Agent Administratif. Si tel était le cas, ce dernier devra suspendre, sans préavis aux Actionnaires, la publication de la Valeur Nette d'Inventaire jusqu'à disposition d'au moins 80% de l'évaluation des prix/avoirs des portefeuilles des fonds sous-jacents, qui représentent au moins 80% de la Valeur Nette d'Inventaire totale. (désigné ci-après comme "Jour de Publication").

La Valeur Nette d'Inventaire par Action de chaque Classe ou Catégorie d'Actions est déterminée en divisant la valeur du total des actifs de ce Compartiment imputables à cette Classe ou Catégories déduction faite des dettes du Compartiment imputables à cette Classe ou Catégorie par le nombre total d'Actions de cette Classe ou Catégorie en circulation au Jour d'Evaluation concerné.

13.3 Suspension Temporaire du Calcul

Dans chaque Compartiment, la Société peut temporairement suspendre la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire d'un Compartiment, d'une Classe ou Catégorie d'Actions en particulier et, par conséquent, l'émission, le rachat et la conversion d'Actions dans un des cas suivants:

– Pendant toute période pendant laquelle un(e) ou plusieurs Marchés Réglementés, bourses de valeurs ou autres marchés réglementés, sur lesquels une proportion substantielle du portefeuille de la Société, attribuable à ce Compartiment, est cotée, ou pendant toute période pendant laquelle un(e) ou plusieurs Marchés Réglementés, bourses de valeurs ou autres marchés réglementés, pour lesquels une proportion substantielle du portefeuille de la Société, attribuable à ce Compartiment, est libellée dans leur devise, sont fermés pour une raison autre que des congés normaux ou si leurs transactions et cotations montrent un important écart entre un(e) ou plusieurs Marchés Réglementés, bourses de valeurs ou autres marchés réglementés ou lorsque les opérations y sont restreintes ou suspendues; ou

– Si, suite à des événements d'ordre politique, économique, militaire ou monétaires ou toutes circonstances échappant à la responsabilité et au contrôle de la Société, la mise à disposition des actifs de la Société attribuables à ce Compartiment n'est pas raisonnablement ou normalement praticable sans être sévèrement préjudiciable aux intérêts des Actionnaires; ou

– Lorsqu'il existe une situation d'urgence ayant pour conséquence l'impossibilité de disposer ou d'évaluer des avoirs détenus par la Société et attribuables à ce Compartiment; ou

– Dans le cas d'une interruption des moyens de communication usuels utilisés pour l'évaluation de tout investissement de la Société attribuable à ce Compartiment, ou si, en raison de circonstances exceptionnelles, la valeur des avoirs de la Société attribuable à ce Compartiment ne pourrait être déterminée aussi rapidement et précisément que nécessaire; ou

– si, suite à des restrictions de change ou d'autres restrictions affectant le transfert de fonds, les transactions pour le compte de la Société étaient rendues impossibles ou si les achats et ventes d'actifs de la Société attribuables à ce Compartiment ne pouvait être effectués à des taux de change normaux; ou

– en cas de suspension des droits de rachat ou de remboursement par les fonds d'investissement dans lesquels la Société ou le Compartiment concerné a investi.

Ce type de suspension sera notifié par courriers simples aux Actionnaires ayant fait une demande de souscription, de rachat ou de conversion d'Actions pour laquelle le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire a été suspendu.

Cette suspension concernant un Compartiment, une Classe ou Catégorie d'Actions n'aura aucun effet sur le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire, l'émission, le rachat ou la conversion des Actions d'un autre Compartiment, d'une autre Classe ou Catégorie d'Actions.

Toute demande de souscription, de rachat ou de conversion est irrévocable, excepté en cas de suspension du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action dans le Compartiment, la Classe ou Catégorie d'Actions concerné(e).

13.4 Evaluation des Actifs

Les actifs de la Société, en relation avec chaque Compartiment, comprendront:

(i) toutes les espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts échus ou courus;

(ii) l'ensemble des traites, billets à vue et créances (y compris le produit des titres vendus, mais non livrés);

(iii) l'ensemble des obligations, effets à terme, certificats de dépôt, actions, valeurs, bons de caisse, titres obligataires, droits de souscription, warrants, options et autres titres, instruments financiers et Actifs détenus par la Société ou contractés par le Gestionnaire pour le compte de la Société (à condition que le Gestionnaire procède à quelques ajustements d'une manière qui ne présente pas de contradictions avec le paragraphe (a) ci-dessous) en fonction des fluctuations de la valeur de marché des titres, dues aux opérations ex-coupons, ex-droits ou à des pratiques similaires);

(iv) l'ensemble des dividendes d'actions, dividendes en numéraires et distributions en espèces à recevoir par la Société dans la mesure où celle-ci dispose de suffisamment d'informations à ce sujet;

(v) tous les intérêts courus sur tout titre portant intérêts, détenu par la Société, sauf dans le cas où ces intérêts sont inclus dans, ou reflétés par le capital nominal de ces titres;

(vi) les frais préliminaires de la Société, y compris les frais d'émission et de distribution des Actions de la Société, dans la mesure où ceux-ci n'ont pas été amortis;

(vii) La valeur de liquidation de tous les contrats "forward" et de toutes les options d'achat ou de vente dans lesquels la Société a une position ouverte.

Néanmoins, les instruments utilisés pour couvrir l'exposition des investissements et attribuables uniquement à une Classe ou Catégorie d'Actions en particulier peut être uniquement allouée à la Classe ou Catégorie d'Actions correspondante;

(viii) Tout montant emprunté pour le compte de chaque Compartiment et sur une base permanente, à des fins d'investissement; (ix) tous les autres avoirs autorisés de tout type et de toute nature, y compris les charges payées d'avance. La valeur de ces avoirs sera déterminée de la manière suivante:

(a) La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes en numéraire et intérêts annoncés ou venus à échéance mais non encore encaissés, constituera le montant total de ces actifs, sauf s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être payée ou reçue en intégralité, auquel cas la valeur de ceux-ci sera déterminée en retranchant un montant qui sera considéré comme adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces actifs

(b) La valeur des valeurs mobilières cotées ou négociées sur un Marché Réglementé, une bourse de valeurs ou d'autres marchés réglementés sera évaluée suivant le dernier cours disponible de ces marchés. Si une valeur mobilière était cotée ou négociée sur plusieurs marchés, le cours de clôture du marché qui constitue le marché principal de ces valeurs mobilières prévaudra;

(c) Dans l'hypothèse où de quelconques Actifs n'étaient pas cotées ou négociées sur un Marché Réglementé, une bourse de valeurs ou d'autres marchés réglementés ou si, de l'avis de la Société, le dernier cours disponible ne reflétait pas réellement la juste valeur de marché des valeurs mobilières concernés, la valeur de ces valeurs mobilières sera définie par la Société, en se basant sur le prix de vente tel qu'il peut être raisonnablement prévu et déterminé avec prudence et bonne foi par la Société. Le prix de vente net tel qu'il peut être raisonnablement prévu pour des titres non-cotés ou des titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé sera déterminé conformément aux "Guide d'Évaluation des Titres non Cotés et de Capital Risque" (Valuation Guidelines for Private Equity and Venture Capital) fixées par l'Association Européenne de Capital Risque (EVCA (European Venture Capital Association)), ou conformément aux méthodes et principes appliqués par un (des) Expert(s) Indépendant(s), telles qu'approuvées à tout moment par le Conseil d'Administration;

(d) La valeur de liquidation des contrats à terme, forward ou contrats d'options qui ne sont pas négociés sur des Marchés Réglementés, bourses de valeurs ou autres marchés réglementés équivaldra à leur valeur de liquidation nette déterminée conformément aux politiques établies par la Société, sur une base appliquée de façon cohérente à chaque type de contrat. La valeur de liquidation des contrats à terme, forward ou contrats d'options négociés sur des Marchés Réglementés, bourses de valeurs ou autres marchés réglementés sera basée sur les derniers prix de clôture disponibles de ces contrats sur les Marchés Réglementés, bourses de valeurs ou autres marchés réglementés sur lesquels ces contrats d'options, forward ou ces contrats à terme sont négociés par la Société; pour autant que si un contrat d'options, forward ou un contrat à terme ne pouvait être liquidé le jour où ses actifs nets sont évalués, la base qui servira à déterminer la valeur de liquidation de ce contrat sera fixée par la Société de façon juste et raisonnable.

(e) La valeur de tous les investissements, ayant une échéance connue à court terme, seront déterminés en utilisant une méthode de coût amorti. Ceci implique d'évaluer un investissement à son coût et ensuite d'assumer un constant amortissement jusqu'à l'échéance de toute réduction ou prime, sans tenir compte de l'impact des taux d'intérêt fluctuants de la valeur de marché des investissements. Alors que cette méthode fournit une certitude à l'évaluation, elle peut aboutir à des périodes pendant lesquelles la valeur, telle que déterminée par le coût d'amortissement, est plus élevée ou plus basse que le prix que ce Compartiment recevrait s'il vendait cet investissement. La Société utilisera cette méthode d'évaluation de manière continue et recommandera les changements, si nécessaire, pour assurer que les investissements du Compartiment concerné seront évalués à leur juste valeur, telle que déterminée de bonne foi par la Société. Si la Société estimait qu'un écart par rapport au coût amorti par Action pouvait résulter à une dilution matérielle ou à d'autres résultats frauduleux pour les Actionnaires, la Société entreprendra cette action rectificative, le cas échéant, qu'elle juge appropriée pour éviter ou réduire, dans les limites raisonnablement praticables, la dilution ou les résultats frauduleux.

(f) Les swaps de taux d'intérêt sont valorisés à leur valeur marchande déterminée par référence à la courbe des taux d'intérêts applicables. Les swaps d'indice et sur instruments financiers seront évalués à leur valeur marchande telle qu'établie par référence à l'indice ou aux instruments financiers applicables. L'évaluation de la convention de swaps d'indice ou sur instruments financiers sera basée sur la valeur marchande de l'opération de swap déterminée de bonne foi et en conformité avec les procédures établies par la Société;

(g) Les parts ou actions d'OPC seront évaluées à leur valeur nette d'inventaire la plus récemment fixée et disponible ou à leur dernière valeur de capitalisation boursière disponible (le cas échéant) ou, si ce prix n'est pas représentatif de la juste valeur de marché de ces actifs, au prix déterminé par les Administrateurs sur une base juste et équitable;

(h) Tous les autres Actifs seront évalués sur base de leur prix d'acquisition additionné de tous les coûts, frais et dépenses en relation avec cette acquisition ou, si ce prix d'acquisition n'était pas représentatif, sur le prix de vente tel qu'il peut être prévu raisonnablement et en toute bonne foi.

Dans l'hypothèse où des circonstances extraordinaires rendaient les évaluations mentionnées ci-dessus impraticables ou inadéquates, la Société est autorisée, avec prudence et bonne foi, à suivre d'autres règles afin d'obtenir une juste valeur des avoirs de la Société.

Si, depuis le moment de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire par Action de toute Classe ou Catégorie d'un Compartiment donné, un changement matériel s'est produit dans les cotations des marchés sur lesquels une part substantielle des investissements de ce Compartiment ont été traités ou cotés, la Société pourra, afin de préserver les intérêts des Actionnaires et de la Société, annuler la première évaluation de la Valeur Nette d'Inventaire par Action et

effectuer une seconde évaluation. Tous les ordres de souscription, de rachat ou de change reçus à cette date seront traités avec la seconde Valeur Nette d'Inventaire par Action.

Le passif de la Société comprendra:

- (i) tous les emprunts, effets et comptes exigibles;
- (ii) tous les intérêts courus sur des emprunts de la Société (y compris les droits et frais encourus pour l'engagement à ces emprunts);
- (iii) tous les frais administratifs courus ou à payer;
- (iv) toutes les obligations connues, présentes ou futures, y compris toutes les obligations contractuelles venues à échéance, qui ont pour objet des paiements en espèces ou en nature;
- (v) une provision appropriée pour impôts futurs sur le capital et sur le revenu encouru au Jour d'Evaluation concerné, fixée périodiquement par la Société et, le cas échéant, toutes autres réserves autorisées et approuvées par la Société; et
- (vi) tous autres engagements de la Société de quelque nature que ce soit à l'exception des engagements représentant des Actions de la Société. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, la Société prendra en considération toutes les dépenses à supporter par elle qui comprendront inter alia les frais et dépenses détaillées à l'Article 10.

En déterminant le montant de ces autres engagements, la Société prendra en considération toutes les dépenses à supporter par elle qui comprendront les frais de promotion, d'impression, de reporting et de publication, y compris les coûts de publicité, de préparation, de traduction et d'impression des Documents d'Emission, des mémoires explicatifs, des documents de la Société ou des déclarations d'enregistrement, des rapports annuels et semi-annuels, les taxes ou les frais payables aux autorités gouvernementales et toute autre dépense d'exploitation, y compris les frais d'achat et de vente des avoirs, les intérêts, les frais bancaires ou de courtage, les frais postaux, de téléphone, de télécopie ou d'autres moyens de communication électroniques.

La Société pourra calculer et recalculer les dépenses administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique en les évaluant à l'année ou pour toutes autres périodes à l'avance et peut les répartir proportionnellement aux divisions appropriées de ladite période.

Chaque Compartiment sera évalué de sorte que tous les contrats d'achat ou de vente de valeurs mobilières y figurent à la date d'exécution, et que tous les dividendes et distributions à recevoir soient ajoutés à la date ex-dividende concernée.

Art. 14. Politique de distribution. Dans les cas spécifiques à certaines Classes ou Catégories, tel que décrit dans les Annexes au Document d'Emission, le Conseil d'Administration de la Société peut déclarer des distributions intermédiaires annuelles ou autres sur les gains de revenus d'investissement et les plus-values réalisées et, s'il considère nécessaire de maintenir un niveau raisonnable de dividendes, de tout autre fonds disponibles à la distribution.

Nonobstant ce qui précède, aucune distribution ne pourra être faite si les avoirs nets totaux de la Société sont inférieurs à l'équivalent en Devise de Référence de la Société du montant minimum des avoirs nets des organismes de placement collectif, tel que requis par la loi luxembourgeoise.

Si une distribution était faite et non réclamée endéans cinq ans à compter de la date de distribution, elle expirera ou reviendra au Compartiment, à la Classe ou Catégorie d'Actions concernée.

Art. 15. Modifications des Statuts. Les Statuts pourront être modifiés en temps opportun par une Assemblée Générale des Actionnaires, conformément aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée. Toute modification y afférente sera publiée au Mémorial et, si nécessaire, dans un journal luxembourgeois à grand tirage et, le cas échéant, dans les publications officielles spécifiées pour les pays respectifs dans lesquels les Actions sont vendues. Ces modifications engageront légalement tous les Actionnaires, après leur approbation par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Art. 16. Durée, Liquidation et Fusion de la Société ou de tout Compartiment, de toute Classe ou Catégorie. La Société et chacun des Compartiments sont constitués pour une durée illimitée. La Société peut être liquidée à tout moment par une résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires conformément au quorum et à la majorité stipulés à l'Article 22 des présents.

Dans le cas où le capital social de la Société était inférieur aux deux tiers du capital minimum indiqué, le Conseil d'Administration doit soumettre la question de la dissolution de la Société à l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale, pour laquelle aucune condition de quorum n'est requise, décidera à la simple majorité des voix des Actions représentées à l'assemblée.

Si le capital social de la Société est inférieur à un quart du capital minimum stipulé à l'Article 6 des présents, le Conseil d'Administration doit soumettre la question de la dissolution de la Société à l'Assemblée Générale. Dans ce cas, l'Assemblée Générale devra se tenir sans aucune condition de quorum et la dissolution devra être décidée par les Actionnaires détenant un quart des voix des Actions représentées à l'assemblée. Les convocations doivent être émises de manière à ce que l'assemblée ait lieu endéans une période de 40 jours à compter de la date à laquelle il est constaté que les avoirs nets de la Société sont inférieurs à deux tiers ou au quart du minimum légale, suivant le cas.

La liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui peuvent être des personnes physiques ou morales, nommées par l'Assemblée Générale des Actionnaires, qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Les événements qui contribuèrent à la dissolution de la Société devront être communiqués par un avis publié au Mémorial. De plus, les événements qui contribuèrent à la dissolution de la Société devront être communiqués dans au moins deux journaux ayant un tirage approprié, au moins l'un deux devant être un journal luxembourgeois. Ce communiqué sera également notifié aux Actionnaires de la manière que le Conseil d'Administration jugera appropriée.

L'Assemblée Générale ou, le cas échéant, le liquidateur qu'elle a nommé, réalisera les actifs de la Société ou de la(des) Classe(s), Catégorie(s) et/ou du(des) Compartiment(s) concernés dans le meilleur intérêt de ses(leur) Actionnaires et, dès réception des instructions données par l'Assemblée Générale, la Société distribuera les produits nets de cette liquidation, après déduction de toutes les dettes, coûts non amortis et frais de liquidation y afférents, aux Actionnaires de la (des) Classe(s), Catégorie(s) et/ou du(des) Compartiment(s) concernés proportionnellement au nombre d'Actions qu'ils détiennent. L'Assemblée Générale pourra distribuer les actifs de la Société ou de la(des) Classe(s), Catégorie(s) et/ou du (des) Compartiment(s) concernés en nature, totalement ou partiellement à tout Actionnaire qui l'accepte conformément aux conditions stipulées par l'Assemblée Générale (y compris, de manière non exhaustive, la délivrance d'un rapport d'évaluation indépendant émis par les auditeurs de la Société) et au principe d'un traitement équitable des Actionnaires. A cet égard, la distribution d'actifs en nature, incluant les fractions de titres ou d'avoirs attribuables à chaque Actionnaire, détenus par la Société, pourra être effectuée par l'émission et la distribution, pour chaque Actionnaire, d'un certificat de jouissance émis par l'Agent de Transfert et représentant les avoirs et fractions de ceux-ci.

A la clôture de la liquidation de la Société, les montants correspondant dans ce contexte aux Actions non remises seront mis en dépôt à la Caisse de Consignation à Luxembourg jusqu'à l'expiration de la période de prescription. En ce qui concerne la liquidation de toute Classe, Catégorie et/ou Compartiment, les montants correspondant dans ce contexte aux Actions non remises pour remboursement à la clôture de la liquidation seront mis en dépôt auprès du Dépositaire durant une période n'excédant pas 9 mois à compter de la date de clôture de la liquidation; après ce délai, ces montants seront mis en dépôt à la Caisse de Consignation.

Les Actions pourront être rachetées, à condition que les Actionnaires soient traités de manière équitable.

Au cas où, pour quelque raison que ce soit, la valeur des actifs d'une Classe, d'une Catégorie ou d'un Compartiment atteignait un montant, tel que déterminé par le Conseil d'Administration comme étant le niveau minimum sous lequel la Classe, la Catégorie ou le Compartiment ne peuvent plus fonctionner d'une manière économiquement efficace, ou au cas où un changement de signification dans la situation économique ou politique ayant une influence sur cette Classe, cette Catégorie ou ce Compartiment avait des conséquences négatives sur les investissements de cette Classe, de cette Catégorie ou de ce Compartiment ou, si la gamme de produits proposée aux investisseurs potentiels était rationalisée sur une base économique, le Conseil d'Administration pourra décider de procéder à une opération de rachat forcé de toutes les Actions de la Classe, de la Catégorie ou du Compartiment, à la Valeur Nette d'Inventaire par Action applicable au Jour d'Évaluation, la date à laquelle la décision sera effective (y compris les prix et dépenses réels supportés pour la réalisation des investissements, frais de clôture, frais de constitution non-remboursés, tout frais de ventes non-remboursé et toute autre dette). La Société enverra un avis aux Actionnaires de la Classe, de la Catégorie ou du Compartiment concerné(e) avant la date effective de rachat forcé. Cet avis mentionnera les raisons de ce rachat ainsi que les procédures à appliquer. Sauf stipulation contraire du Conseil d'Administration, les Actionnaires de cette Classe, de cette Catégorie ou de ce Compartiment ne pourront continuer à demander le rachat ou la conversion de leurs Actions tant qu'ils attendront l'application de la décision de liquider. Si le Conseil d'Administration autorise le rachat ou la conversion d'Actions, ces opérations de rachat et de conversion seront exécutées conformément aux clauses stipulées par le Conseil d'Administration dans les documents de vente des Actions, disponibles gratuitement (mais y compris les prix et dépenses réels supportés pour la réalisation des investissements, frais de clôture, frais de constitution non-remboursés, tout frais de ventes non-remboursé et toute autre dette) jusqu'à la date effective du rachat forcé.

Ce rachat forcé pourra être réglé par le biais d'une distribution des actifs de(s) Classe(s), Catégorie(s) et/ou Compartiment en totalité ou partiellement en nature à tout Actionnaire, conformément aux conditions établies par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales (y compris, de manière non-exhaustive, la délivrance d'un rapport d'évaluation indépendant émis par les auditeurs de la Société) et le principe de traitement équitable des Actionnaires. A cet égard, la distribution en nature des actifs, y compris des fractions de titres ou d'actifs attribuables à chaque Actionnaire, détenus par la Société peut être effectuée par l'émission et la distribution, à chaque Actionnaire, d'un certificat d'ayant droit émis par l'Agent de Transfert et représentant les actifs et fractions de ceux-ci.

Fusion de Classe, de Catégorie et/ou de Compartiment

Le Conseil d'Administration peut également, dans des circonstances identiques à celles décrites au paragraphe ci-dessus relatif au rachat forcé de Classe(s), Catégorie(s) et/ou Compartiment, décider de fusionner une Classe, une Catégorie et/ou un Compartiment dans une autre Classe, Catégorie ou un autre Compartiment. Les Actionnaires seront informés de cette décision par un avis envoyé aux Actionnaires à leurs adresses indiquées au registre des Actionnaires ou de quelque manière jugée appropriée par le Conseil d'Administration et la publication contiendra, en outre, les informations relatives à la nouvelle Classe, Catégorie et/ou au nouveau Compartiment. Cette publication sera faite au moins un mois avant la date à laquelle la fusion sera effective, afin de permettre aux Actionnaires de demander le rachat de leurs Actions, sans frais, avant que l'opération impliquant l'apport dans la nouvelle Classe, Catégorie et/ou le nouveau Compartiment ne prenne effet.

Le Conseil d'Administration peut également décider de fusionner les actifs de toute Classe, Catégorie et/ou tout Compartiment dans ceux d'un autre OPC régi par la loi luxembourgeoise ou dans un autre compartiment appartenant à cet autre OPC (cet autre OPC ou le compartiment appartenant à cet autre OPC étant désignés comme le "Nouveau Fonds") (suite à une scission ou fusion, si nécessaire, et au paiement du montant correspondant à tout droit fractionnaire aux Actionnaires). Le Conseil d'Administration devra informer l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Classe, Catégorie et/ou du Compartiment concerné de la question de la fusion des avoirs de toute Classe, Catégorie et/ou tout Compartiment dans ce Nouveau Fonds. Cette Assemblée Générale, pour laquelle aucun quorum n'est requis, décidera à la majorité simple des votes des Actions représentées à l'Assemblée. De plus, cette décision sera annoncée par un avis envoyé aux Actionnaires à leurs adresses indiquées au registre des Actionnaires ou de quelque manière jugée appropriée par le Conseil d'Administration (et l'avis contiendra, en outre, les informations relatives au Nouveau Fonds) un mois avant la date à laquelle la fusion sera effective, afin de permettre aux Actionnaires de demander le rachat de leurs Actions, sans frais, durant cette période. Après expiration de ce délai, les Actionnaires n'ayant pas demandé le rachat de leurs Actions seront liés par la décision de l'Assemblée Générale.

Division d'une Classe, Catégorie et/ou d'un Compartiment

Uniquement sous des circonstances exceptionnelles, au cas où, pour quelque raison que ce soit, les actifs d'une Classe, Catégorie ou d'un Compartiment devenaient, en dehors du contrôle du Conseil d'Administration ou du Gestionnaire, illiquides ou difficiles à évaluer, le Conseil d'Administration pourra décider de diviser ou de fractionner une Classe, Catégorie et/ou un Compartiment dans une autre Classe, Catégorie et/ou un autre Compartiment (ci-après dénommés "Side Pocket").

Un "Side Pocket" est une Classe ou une Catégorie d'Actions créé dans un Compartiment ou un Compartiment créé dans la Société pour isoler les investissements qui sont illiquides ou difficiles à évaluer. Cette technique sera utilisée dans le contexte et aux conditions plus amplement décrits dans le Document d'Emission.

Les Actionnaires seront informés de cette décision par un avis envoyé aux Actionnaires à leurs adresses indiquées au registre des Actionnaires ou de quelque manière jugée appropriée par le Conseil d'Administration et la publication contiendra, en outre, les informations relatives à la nouvelle Classe, Catégorie et/ou au nouveau Compartiment et aux actifs illiquides qui y sont apportés.

Art. 17. Conflits d'Intérêts. Les investisseurs potentiels doivent être conscients que chacun ou un des Administrateurs, le(s) Gestionnaire(s) ou tout Conseiller en Investissement peuvent être sujets à un conflit d'intérêt en relation avec la Société. En particulier, les investisseurs potentiels doivent être conscients de ce qui suit:

Certains Administrateurs, les Gestionnaires, les Conseillers en Investissement et/ou les Intermédiaires de la Société devront contrôler, directement ou indirectement, les entités dans lesquelles ils auront un intérêt financier ou managérial (une "Société Affiliée"). Cette Société Affiliée peut être autorisée à recevoir un part, ou la totalité, des commissions de courtage, frais de transactions, frais de conseil ou frais de gestionnaire payés par la Société au cours de ses activités quotidiennes. Cette Société Affiliée peut avoir un conflit d'intérêts avec le devoir, respectivement, des Administrateurs, des Gestionnaires, des Conseillers en Investissement et/ou des Intermédiaires d'agir pour le bénéfice des Actionnaires en limitant les dépenses de la Société, et leur intérêt à percevoir ces frais et/ou commissions.

Le(s) Gestionnaire(s) ou tout Conseiller en Investissement peuvent conseiller et/ou effectuer, selon le cas, des investissements pour d'autres clients sans mettre les mêmes investissements à la disposition de la Société si, au vu de ses obligations stipulées dans l'accord contractuel, le(s) Gestionnaire(s) ou tout Conseiller en Investissement considère qu'il agit dans le meilleur intérêt de la Société, autant qu'il soit raisonnablement praticable, eu égard à ses obligations envers les autres clients.

Le(s) Gestionnaire(s) ou tout Conseiller en Investissement, chacun de ses Administrateurs, dirigeants, employés, agents et affiliés et les Administrateurs de la Société et toute personne ou société avec laquelle ils sont affiliés ou par laquelle ils sont employés (chacun étant une "Partie Intéressée") peuvent être impliqués dans d'autres activités professionnelles de finance, d'investissement ou autre, y compris en relation avec les fonds sous-jacents, qui pourraient causer des conflits d'intérêts avec la Société. De plus, les Parties Intéressées pourront fournir des services similaires à ceux fournis par la Société à d'autres entités et ne seront pas tenues de rendre compte pour tout bénéfice provenant d'un de ces services; une Partie Intéressée peut également acquérir des investissements dans lesquels la Société pourra investir pour le compte de clients. De plus, lorsque le(s) Gestionnaire(s) ou tout Conseiller en Investissement attribue ou propose d'attribuer un investissement dans un fonds qu'il gère également, il peut percevoir des commissions de gestion sur ces investissements en plus de ses commissions stipulées dans le Document d'Emission.

La Société pourra acquérir des valeurs mobilières de ou vendre des valeurs mobilières à toute Partie Intéressée ou à tout fonds ou compte d'investissement conseillé ou géré par une de ces personnes. Une Partie Intéressée pourra fournir des services professionnels à la Société ou détenir des Actions et acheter, détenir et négocier dans n'importe quel type d'investissements pour son propre compte en dépit du fait qu'un investissement similaire peut être détenu par la Société. Une Partie Intéressée peut contracter ou engager toute transaction financière ou autre avec tout Actionnaire ou avec toute entité dont des valeurs mobilières sont détenues par ou pour le compte de la Société, ou est intéressée par un de ces contrats ou une de ces transactions. En outre, toute Partie Intéressée peut recevoir des commissions auxquelles elle a contractuellement droit en relation avec toute vente ou achat de tout investissement de la Société, qu'elle a effectué pour le compte de la Société, à condition que dans chaque cas les termes ne bénéficient pas moins à la Société que s'il

s'était agi d'une transaction impliquant une partie désintéressée et que toute commission soit alignée sur les pratiques du marché.

Art. 18. Conseil d'Administration. La Société sera gérée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois membres. Les membres du Conseil d'Administration ne seront pas nécessairement Actionnaires de la Société.

Les Administrateurs seront nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une période maximale de six ans. Ils seront rééligibles.

Si une personne morale est nommée Administrateur, elle doit désigner un représentant personne physique par l'intermédiaire duquel elle exercera ses fonctions d'Administrateur. A cet égard, un tiers n'est pas autorisé à demander à ladite personne de justifier de ses pouvoirs, le fait d'être représentant ou mandataire de l'entité juridique étant suffisant.

Le mandat des Administrateurs en fonction non reconduit prendra fin immédiatement après leur remplacement par l'Assemblée Générale.

Tout Administrateur peut être relevé de ses fonctions avec ou sans motif et peut être remplacé à tout moment par une résolution adoptée par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Tout candidat à la fonction d'Administrateur, qui ne figure pas à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale des Actionnaires, devra être élu par 2/3 des votes des Actionnaires présents ou représentés.

Les Administrateurs potentiels, qui figurent à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Annuelle, seront élus à la majorité des votes des Actionnaires présents ou représentés.

Au cas où un poste au Conseil d'Administration est vacant pour cause de décès, démission ou autre, les Administrateurs restants, nommés lors de l'Assemblée Générale, seront habilités à nommer à la majorité un Administrateur pour assumer ce poste provisoirement jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires, qui ratifiera cette nomination.

Art. 19. Présidence et Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration choisira en son sein un Président et peut également désigner un ou plusieurs vice-présidents parmi ses membres. Il peut aussi désigner un secrétaire, qui ne sera pas nécessairement Administrateur. Les réunions du Conseil d'Administration doivent être convoquées par le président ou par deux Administrateurs, et tenues aux lieux, dates et heures indiqués sur l'avis de convocation. Tout Administrateur peut participer à toute réunion en nommant un autre Administrateur pour le représenter par écrit, télégramme, télex ou télécopie ou tout autre procédé écrit similaire de communication. Tout Administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Les réunions du Conseil d'Administration seront présidées par son président, ou à défaut, par le doyen des vice-présidents le cas échéant, ou à défaut, par l'administrateur délégué le cas échéant, ou à défaut, par le doyen des Administrateurs assistant à la réunion.

Le Conseil d'Administration peut délibérer ou agir valablement si au moins la majorité des Administrateurs est présente ou représentée. Les résolutions seront adoptées par un vote de la majorité des Administrateurs présents ou représentés. Au cas où, lors de toute réunion du Conseil d'Administration, le nombre des votes pour une résolution serait égal au nombre de votes contre, le vote de la personne présidant la réunion du Conseil d'Administration sera décisif.

Tout Administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par de tels procédés équivaudra à une présence physique à la réunion.

Nonobstant les dispositions susmentionnées, les Administrateurs peuvent également voter par le biais d'une circulaire. La résolution sera approuvée par les Administrateurs qui signeront chacun soit un document unique soit plusieurs copies du même document. Les résolutions ainsi prises auront le même effet que si elles avaient été votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue, et peuvent être prouvées par lettre, télécopie, télégramme ou tout autre moyen similaire.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président ou la personne ayant présidé cette réunion en son absence.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs seront signés par le Président, ou par son secrétaire, ou par deux Administrateurs ou par toute personne agréée par le Conseil d'Administration.

Art. 20. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus faire à tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les présents Statuts à l'Assemblée Générale des Actionnaires seront de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs concernant la gestion journalière et affaires de la Société et les pouvoirs d'exécuter la politique d'investissement.

Sous son entière responsabilité, contrôle et supervision, le Conseil d'Administration pourra nommer un ou plusieurs Gestionnaire(s) en Investissement / Conseiller(s) en Investissement pour, quotidiennement, prendre les décisions d'investissement, respectivement fournir les recommandations d'investissement

Sous son entière responsabilité et contrôle, chaque Gestionnaire en Investissement peut déléguer son autorité à prendre des décisions d'investissement, à ses propres frais et avec l'accord préalable et/ou la ratification du Conseil d'Administration de la Société, à un ou plusieurs Sous-Gestionnaire(s) en Investissement pour chaque Compartiment.

Le(s) Gestionnaire(s) en Investissement prendra les décisions d'investissement pour chaque Compartiment et placera les ordres d'achat et de vente correspondant aux transactions du Compartiment.

Le(s) Conseiller(s) en Investissement devra conseiller la Société, respectivement le(s) Gestionnaire(s) de la Société sur une base journalière. Sur base de ce conseil, la Société, respectivement le(s) Gestionnaire(s) gèreront les portefeuilles de la Société. La Société, respectivement le(s) Gestionnaire(s) ne seront pas tenus d'agir, d'acheter ou de vendre des titres, conformément aux conseils donnés et aux recommandations faites par un quelconque Conseiller en Investissement

Toute nomination de cet ordre peut être révoquée par le Conseil d'Administration à tout moment.

Art. 21. Pouvoirs de Signature. La Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux Administrateurs, Membres de la Direction ou par la signature de toute autre personne à qui un tel pouvoir a été délégué par le Conseil d'Administration.

Art. 22. Assemblées Générales des Actionnaires de la Société. L'Assemblée Générale des Actionnaires représente l'ensemble des Actionnaires de la Société. Ses résolutions lieront tous les Actionnaires, indépendamment de la Classe ou Catégorie d'Actions qu'ils détiennent. Elle détient les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, accomplir et ratifier les actes en relation avec les opérations de la Société.

L'Assemblée Générale des Actionnaires se réunira sur convocation du Conseil d'Administration.

Elle peut également être convoquée à la demande des Actionnaires représentant au moins un dixième du capital social.

L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se réunira au siège social de la Société à Luxembourg le dernier vendredi du mois de juin de chaque année, si ce jour est un jour férié bancaire au Luxembourg, le premier jour ouvrable bancaire au Luxembourg suivant. L'avis aux Actionnaires sera établi conformément à la loi luxembourgeoise. L'avis mentionnera le lieu et l'heure de l'assemblée, les conditions d'admission, l'ordre du jour, les conditions de quorum et de vote.

Tel que requis par la loi luxembourgeoise et décidé par le Conseil d'Administration de la Société, tous les avis aux Actionnaires seront envoyés aux Actionnaires à leur adresse indiquée au registre des Actionnaires et, seulement si nécessaire, dans un ou plusieurs journaux à grand tirage et/ou dans le Mémorial.

Les autres assemblées des Actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates indiqués dans leurs avis d'assemblée respectifs.

L'ordre du jour sera préparé par le Conseil d'Administration, sauf au cas où la réunion serait demandée par écrit par les Actionnaires, auquel cas le Conseil d'Administration peut préparer un ordre du jour supplémentaire.

Toutes les Actions sont nominatives et si aucune publication n'est faite, les avis aux Actionnaires devront être envoyés par courrier recommandé uniquement.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'Assemblée Générale pourra se tenir sans avis d'assemblée.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes les conditions qui doivent être remplies par les Actionnaires pour participer à toute assemblée des Actionnaires.

Les sujets abordés lors de toute assemblée des Actionnaires doivent se limiter aux sujets contenus dans l'ordre du jour (qui devront inclure tous les sujets requis par la loi) et les autres sujets y afférents. Chaque Action de quelque Classe ou Catégorie que ce soit donne droit à un vote, conformément à la loi luxembourgeoise et aux présents Statuts. Un Actionnaire pourra agir lors de toute assemblée des Actionnaires en nommant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, une autre personne comme représentant, qui ne doit pas être un Actionnaire et qui peut être un Administrateur de la Société.

Sauf stipulations contraires de la loi ou des présents Statuts, les résolutions de l'Assemblée Générale sont approuvées à la majorité simple du vote des Actionnaires présents ou représentés.

Art. 23. Réviseur d'Entreprises. Conformément à la Loi de 2007, les livres et la préparation de toutes les déclarations requises par la loi luxembourgeoise doivent être soumis au contrôle d'un réviseur d'entreprises indépendant ("Réviseur d'Entreprises agréé"), qui sera nommé par l'assemblée générale et qui devra être rémunéré par la Société.

Le réviseur d'entreprises en fonction peut être révoqué à tout moment par l'assemblée générale.

Art. 24. Dépôt des actifs de la Société. Tel qu'exigé par la Loi de 2007, la Société conclura un contrat de dépôt avec un établissement bancaire ou d'épargne tel que défini par la loi du 5 avril 1993 relative à la surveillance du secteur financier, tel qu'amendée (le "Dépositaire"). Le Dépositaire détiendra tous les pouvoirs et responsabilités stipulés dans la Loi de 2007.

Si le Dépositaire désire démissionner, le Conseil d'Administration devra faire diligence pour trouver un remplaçant endéans deux mois à compter de la date effective de cette démission. Le Conseil d'Administration peut résilier le contrat de dépôt mais ne peut démettre le Dépositaire de ses fonctions que si un remplaçant a été trouvé.

Art. 25. Administration Centrale de la Société. Dans la mesure exigée par la Loi de 2007, la Société conclura un contrat d'administration centrale avec un Agent d'Administration Centrale régi par la loi luxembourgeoise.

Si l'Agent d'Administration Centrale désire démissionner, le Conseil d'Administration devra faire diligence pour trouver un remplaçant endéans deux mois à compter de la date effective de cette démission. Le Conseil d'Administration

peut résilier le contrat d'administration centrale mais ne peut démettre l'Agent d'Administration Centrale de ses fonctions que si un remplaçant a été trouvé.

Art. 26. Loi applicable, Juridiction, Langue. Les Statuts sont régis par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Tous les litiges survenant entre les Actionnaires et la Société seront soumis à la juridiction du Tribunal d'arrondissement de Luxembourg. La loi luxembourgeoise s'applique.

Les dispositions des présents Statuts sont basées sur les lois et pratiques en vigueur à la date des présents Statuts au Grand-Duché de Luxembourg, et sont soumises aux changements desdites lois et pratiques.

L'anglais sera la langue régissant les présents Statuts.

Art. 27. Divers. Toutes les matières non régies par les présents Statuts seront déterminées conformément à la Loi et à la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales telles que modifiées.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et finit le 31 décembre 2010.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra pour la première fois au jour, heure et place indiqués dans les présents statuts en 2011.

Souscription et Libération

L'intégralité du capital est souscrite par Monsieur Christian BÜHLMANN, susmentionné.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'Article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les frais qui incombent à la Société résultant de sa constitution sont évalués approximativement à 2.300 Euro.

Assemblée Générale Extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué, a immédiatement procédé à la tenue d'une Assemblée Générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Stéphane DOKHAN, né le 25 mars 1966 à Senlis (France), demeurant à E1W 1AS Londres, 51 Sandpiper Court, 8 Thomas More Street (Royaume Uni),
- Monsieur Antonio PERINI, né le 20 décembre 1958 à Parme (Italie), demeurant à 43100 Parme, Via Cairoli (Italie),
- Mr. Paolo DROGHINI, né le 13 avril 1956 à Pergola (Italie), demeurant à 47900 Rimini, Via Simonini 15 (Italie),
- Monsieur Laurent PICHONNIER, né le 4 janvier 1972 à Bordeaux (France), demeurant à L-2730 Luxembourg, 41, rue Michel Welter.

2. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

- BDO Audit, avec siège social à L-2013 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147570.

3. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera après l'assemblée annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2015.

4. Le siège social de la Société est fixé au 53, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à la date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. BOUR; P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 août 2010. Relation: LAC/2010/36794. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur ff. (signé): Conny SCHUMACHER.

POUR COPIE CONFORME, délivré au registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 25 août 2010.

Référence de publication: 2010115703/1777.

(100131659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

Aviva Investors Central European Properties S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 105.902.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 25 août 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010116178/12.

(100131967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

Wolmirstedt, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 111.471.

Les comptes annuels au 31 janvier 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2010116170/11.

(100131005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

Den Heizungsmeeschter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9190 Vichten, 28, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 145.951.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 16 juillet 2010.

Se sont réunis les associées la société à responsabilité limitée "Den Heizungsmeeschter Sàrl" avec siège social à L-9190 Vichten, 28, rue Principale,

inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B sous le numéro B 145.951.

Suite à une cession de parts Monsieur Christian FRIESEISEN, ouvrier, demeurant à L-9190 Vichten, 28, rue principale, né le 12 septembre 1970 à Ettelbruck, (matr. 1970 09 12 135), a cédé et transporter des 100 parts sociales, soit l'intégralité des parts sociales, à la société anonyme GROUPE MEESCHTER, avec siège social à L-9190 Vichten, 28, rue Principale, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 153.999, ici représenté par Monsieur Christian FRIESEISEN, préqualifié, seul administrateur de ladite société.

Le prix de cette cession de parts a fait l'objet d'un règlement séparé entre parties.

Acceptation des cessions de parts

Monsieur Christian FRIESEISEN, prénommé, agissant en sa qualité de gérant de la société déclare accepter ladite cession, au nom de la société conformément à l'article 1690 nouveau du Code Civil et l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales. Il déclare qu'il n'a entre ses mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet de la susdite cession.

Enregistré à Diekirch, le 21 juillet 2010. DIE/2010/7127. Reçu soixante-quinze Euros.

Ettelbruck, le 27 août 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Pierre PROBST

L e notaire

Référence de publication: 2010116812/28.

(100133383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

Amery Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 95.094.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2010.

Luxembourg Corporation Company SA

Gérant Unique

Signatures

Référence de publication: 2010116188/13.

(100131375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

A C H S - Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 138.994.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010116173/10.

(100131817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

A C H S - Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 138.994.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010116174/10.

(100131818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

NA Industrial S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 312.678,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 132.314.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 1^{er} juin 2010 à 9.30 heures à Luxembourg

Résolutions:

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.
- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'administrateur de:
 - * Monsieur Didier LESTIENNE, employé privé, demeurant 89, Route d'Epeisses à CH-1237 Avully,
 - * Monsieur Joseph WINANDY, administrateur de sociétés, demeurant rue de l'Horizon, 92 à L-5960 Itzig,
 - * La société COSAFIN SA, société anonyme, 23, avenue de la Porte-Neuve L-2227 Luxembourg, représentée par Monsieur Jacques BORDET, 10 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat du commissaire aux comptes de la société Fiduciaire HRT, réviseur d'entreprises, 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
- L'Assemblée décide à l'unanimité de nommer au poste d'administrateur, Monsieur Koen LOZIE, employé privé, demeurant 61, Grand-Rue à L-8510 Redange-sur-Attert.
- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2010.

Extrait sincère et conforme
CARA S.A.
Signatures
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010117261/25.

(100132484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

A.D.E. - Aide au Développement aux Entreprises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 50.026.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010116175/10.

(100131460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

Air International Thermal (Luxembourg) Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 104.080.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Xavier De Cillia
Mandataire

Référence de publication: 2010116176/11.

(100131373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

Peak Partners Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 124.132.

Extrait des décisions prises en Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la Société tenue le 23 août 2010

Il a été décidé comme suit:

1. de renouveler le mandat des Administrateurs de la Société pour un terme expirant à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2011.
2. de renouveler le mandat du Commissaire de la Société pour un terme expirant à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2011.

Le Conseil d'Administration de la Société se compose comme suit:

nom	prénom(s)
DUFOUR	Benoni
ROSSET	Frédéric
RAMBOSSON	Thierry

Le Commissaire de la Société est:

dénomination ou raison sociale

C.A.S. SERVICES SA.

Luxembourg, le 23 août 2010.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010118086/24.

(100133340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

Albatros Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 98.862.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ALBATROS INVEST S.A.
Signature

Référence de publication: 2010116184/11.

(100131331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

Altrima Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 113.311.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010116185/10.

(100131452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

Alzinger S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 109.176.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010116186/10.

(100131448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

Ambigest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 94.500.

Le Bilan au 31 mars 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signatures.

Référence de publication: 2010116187/10.

(100131519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

Audition Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 29-31, avenue de la Faiencerie.
R.C.S. Luxembourg B 86.894.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 24.08.2010.

Fiduciaire S.à r.l.

CabexcO

Centre Helfent

1, rue Pletzer, L-8080 Bertrange

Signature

Référence de publication: 2010116190/15.

(100131406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

Ana Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 75.064.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010116189/10.

(100131517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

Ayxisis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 142.235.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2010116191/11.

(100131833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

Ayxisis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 142.235.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2010116192/11.

(100131836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

Butterfly AM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 29.165,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 136.121.

EXTRAIT

Il ressort d'une assemblée extraordinaire en date du 14 juillet 2010, que:

- La société Silvano Toti S.p.A. a changé de dénomination sociale pour Silvano Toti Holding S.p.A.

Dès lors, depuis le 22 juillet 2010, les vingt trois mille trois cent trente deux (23 332) parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

- Dix mille (10 000) parts sociales sont détenues par LBREP III CH S.à r.l., 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

- Six mille six cent soixante six (6 666) parts sociales sont détenues par Immobiliare Fondiaria-SAI S.r.l., 18/2, Via Senigallia, 20161 Milan, Italie.

- Trois mille trois cent trente trois (3 333) parts sociales sont détenues par Sansedoni Siena S.p.A., 34, Via Banchi di Sotto, 53100 Siena, Italie.

- Trois mille trois cent trente trois (3 333) parts sociales sont détenues par Silvano Toti Holding S.p.A., 96, Via Quattro Novembre, 00187 Rome, Italie.

Luxembourg, le 25 août 2010.

Pour extrait conforme

Pour Butterfly AM S.à r.l.

Mr. Augusto Bessi

Gérant catégorie A / Président du Conseil de Gérance

Référence de publication: 2010118035/26.

(100133051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

Bacterfield International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.106.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 août 2010

- Monsieur Thierry Kohnen, né le 22 juin 1972 à Verviers (Belgique) et résidant professionnellement au 62 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg est nommé comme Administrateur de la société pour une période indéterminée.

Certifié sincère et conforme

BACTERFIELD INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010116193/14.

(100131600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

FINIMPEX S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 19.076.

—
Par décision du Conseil d'administration du 02 août 2010, LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63130, 283, route d'Arlon, L - 1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société FINIMPEX S.A., société de gestion de patrimoine familial, société anonyme: Madame Marie BOURLOND, 180, rue des Aubépines, L - 1145 Luxembourg, KOFFOUR S.A., société anonyme R.C.S. Luxembourg B-86086, 283, route d'Arlon, L - 1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société FINIMPEX S.A., société de gestion de patrimoine familial, société anonyme: Monsieur Guy BAUMANN, 180, rue des Aubépines, L - 1145 Luxembourg et VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63143, 283, route d'Arlon, L - 1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société FINIMPEX S.A., société de gestion de patrimoine familial, société anonyme: Monsieur Guy KETTMANN, 180, rue des Aubépines, L - 1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 26 AOÛT 2010.

Pour: FINIMPEX S.A., société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Cindy Szabo

Référence de publication: 2010118060/25.

(100132803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

Blue Sky Global Asset Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 143.099.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Richard AUGUST

Gérant

Référence de publication: 2010116194/11.

(100131801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

Boston Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 81.660.767,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 140.340.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010116195/10.

(100131354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

Bio Distribution S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 142.857.

EXTRAIT

L'associé unique a pris en date du 2 juillet 2010 la résolution suivante:

- de transférer le siège social de la société BIO DISTRIBUTION SARL établi au 31, Val Sainte Croix à L-1371 Luxembourg au 11-13, boulevard Grande Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rémy HILPIPRE

Associé unique

Référence de publication: 2010116196/14.

(100131398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

Bornand S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 154.618.

L'an deux mil dix, le dix-sept août.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Bornand S.A." établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 juillet 2010, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 154618.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Mademoiselle Diana HOFFMANN, demeurant professionnellement au L-2740 Luxembourg.

Le président nommé comme secrétaire Monsieur Paul WEILER, demeurant professionnellement au L-2740 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Nadine GLOESENER, demeurant professionnellement au L-2740 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant constitué, le président requiert le notaire d'acter que:

I: L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Rectification du nom du comparant mentionné sous le point 3, et en conséquence modification du nom du troisième associé.

2.- Modification de la Souscription et libération

3.- Divers.

II: Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires ou par leurs mandataires et par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée aux présentes.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte.

III: Il résulte de ladite liste de présences que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée, laquelle en conséquence est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution.

L'assemblée générale décide de rectifier le point 3 des comparants de l'acte de constitution du 22 juillet 2010, numéro 1166 du répertoire du notaire instrumentant, enregistré le 26 juillet 2010 sous la relation LAC/2010/33048, et déposé au RCS en date du 3 août 2010 sous le numéro L100119020, pour lui donner la teneur suivante:

3. Monsieur Haytham T KH S AL ESSA, né le 27 avril 1973 à Kuwait, Etat de Kuwait, demeurant au 59, Greenwood Terrace, Singapore 286860

En conséquence de ce qui précède, la souscription se trouvera modifiée comme suit:

"Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants, prénommés, déclarent souscrire les 16 500 actions représentant la totalité du capital social de la Société dans les proportions suivantes:

Souscripteurs	Nombre d'actions souscrites
Thomas Ingemar GOTTBORG	3.000
CHIH-KUO SUN	6.750
Haytham T KH S AL ESSA	6.750
Total:	16.500

Toutes ces actions sont libérées par les actionnaires à hauteur de 100% par paiement en numéraire, de sorte que le montant de cent soixante cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 165.000) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate expressément."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour la présente assemblée a été clôturée à 14.30 heures.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunération et charges qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à 750 EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. HOFFMANN; P. WEILER; N. GLOESENER; P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 août 2010. Relation: LAC/2010/36612. Reçu € 12.- (douze euros).

Le Receveur ff . (signé): Conny SCHUMACHER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 24 août 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010116197/68.

(100131547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

Oil Field Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 139.228.

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire de l'actionnaire de la société en date du 23 août 2010 que:

- Monsieur Alain Blondlet a démissionné de son poste d'administrateur de la société avec effet immédiat;
- Monsieur Geoffrey Henry, né le 5 mai 1972 à Chênée (Belgique), demeurant professionnellement 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg a été nommé en remplacement de l'administrateur démissionnaire avec effet immédiat et ce pour une durée de six ans.
- PME Xpertise Sarl démissionne de son poste de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

- Odd Financial Services S.A. ayant son siège social 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg et enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 41014 a été nommé en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire avec effet immédiat et ce pour une durée de six ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 26 août 2010.

Référence de publication: 2010116615/19.

(100131568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

Brading Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 138.292.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2010.

Brading Holding S.à r.l.

Patrick L.C. van Denzen

Gérant B

Référence de publication: 2010116198/14.

(100131363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

Inesia S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 66.931.

EXTRAIT

Il a résulté du procès verbal de la réunion de l'assemblée des actionnaires tenue en date du 31 mai 2010 que:

1. L'assemblée a réélu aux postes d'administrateurs pour un terme jusqu'à l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2011:

- Mme. Phipps, née le 1^{er} mai 1968 à Gloucester, Grande-Bretagne, demeurant professionnellement au 9 parc d'activité, Syrdall, L- 5365 Munsbach, Luxembourg.

- M. Dominique Ransquin, née le 4 septembre 1951 à Namur, Belgique, demeurant professionnellement au 23 Val Fleuri, L- 1526 Luxembourg.

- M. Alexander Watt, née le 26 août 1952 à Glasgow. Grande-Bretagne, demeurant professionnellement au 1 George St, EH2 2LL, Edimbourg, Grande-Bretagne.

- M. Michael Kidd, née le 18 avril 1960 à Basingstoke. Grande-Bretagne, demeurant professionnellement au 9 parc d'activité, Syrdall, L- 5365 Munsbach, Luxembourg.

2. L'assemblée a également réélu en tant que commissaire aux comptes pour un terme de jusqu'à l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2011:

- La société Montbrun Révision Sàrl (RC Luxembourg B 67,501) ayant son siège sociale au 5 boulevard de la foire à L-2013 Luxembourg.

Pour Inesia SA

A Phipps

Référence de publication: 2010118069/26.

(100132940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

Brading Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 138.292.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2010.
Brading Holding S.à r.l.
Patrick L.C. van Denzen
Gérant B

Référence de publication: 2010116199/14.

(100131382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

Bullit Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 86.068.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010116200/10.

(100131486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

Carren Gere S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 107.459.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Domiciliataire

Référence de publication: 2010116202/11.

(100131329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

Optimal Investholding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 88.706.

EXTRAIT

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extra-ordinaire du 04 juin 2010 à 16.00 h
a été nommé commissaire aux comptes CRT REGISTER INTERNATIONAL SA, RCS No. B105875, ayant son siège social 60 Grand-Rue, Niveau 2, L-1660 Luxembourg, Luxembourg,
à effet rétroactif du 1^{er} juin 2010 et jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2014
en remplacement de ALFA FINANCIAL CONTROL SERVICES Sarl.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 26 août 2010.

OPTIMAL INVESTHOLDING S.A.
Richard TURNER
Domiciliataire

Référence de publication: 2010116624/19.

(100132072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

City Residential Investments Limited S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 142.011.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2010.
Luxembourg Corporation Company S.A.
Mandataire
Signatures

Référence de publication: 2010116203/13.

(100131390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

Den Holzmeeschter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9190 Vichten, 28, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 145.145.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 16 juillet 2010.

Se sont réunis les associés la société à responsabilité limitée "Den Holzmeeschter S.à r.l." avec siège social à L-9190 Vichten, 28, rue Principale,

inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B, sous le numéro B 145.145.

Suite à une cession de parts Monsieur Christian FRIESEISEN, ouvrier, demeurant à L-9190 Vichten, 28, rue Principale, né le 12 septembre 1970 à Ettelbruck, (matr. 1970 09 12 135), a cédé et transporter ses 100 parts sociales soit l'intégralité des parts sociales, à la société anonyme GROUPE MEESCHTER, avec siège social à L-9190 Vichten, 28, rue Principale, inscrite au Registre de Commerce et des Société à Luxembourg, section B, sous le numéro 153.999, ici représenté par Monsieur Christian FRIESEISEN, préqualifié, seul administrateur de ladite société.

Le prix de cette cession de parts a fait l'objet d'une règlement séparé entre parties

Acceptation des cessions de parts

Monsieur Christian FRIESEISEN, prénommé, agissant en sa qualité de gérant de la société déclare accepter ladite cession, au nom de la société conformément à l'article 1690 nouveau du Code Civil et l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales. Il déclare qu'il n'a entre ses mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet de la susdite cession.

Enregistré à Diekirch, le 21 juillet 2010. DIE/2010/7126. Reçu soixante-quinze Euros.

Ettelbruck, le 27 août 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Pierre PROBST

Le notaire

Référence de publication: 2010116813/28.

(100133384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

Crown Gateway Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.246.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 24 août 2010

En date du 24 août 2010, l'Associé Unique de Crown Gateway Luxembourg S.à r.l. ("la Société") a pris les résolutions suivantes:

- De révoquer Monsieur Sebastien Pauchot en qualité de gérant A de la Société avec effet au 24 août 2010;
- De nommer Madame Christelle Ferry, né le 10 octobre 1970 à Metz, France, résidant professionnellement à 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, comme gérant A de la société avec effet au 24 août 2010 et pour une durée indéterminée, avec pouvoir de signature conjointe avec tout autre gérant B.

Luxembourg, le 24 août 2010.
Luxembourg Corporation Company SA
Signatures

Référence de publication: 2010116205/17.

(100131423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

City Residential Investments Limited S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 142.011.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2010116204/13.

(100131394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

Canal Illimited S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 113.310.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010116206/10.

(100131648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

Cavalli Room S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2552 Luxembourg, 5, rue de la Station.

R.C.S. Luxembourg B 124.557.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/08/2010.

Signatures.

Référence de publication: 2010116207/10.

(100131627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

Ceigems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 48.524.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010116208/10.

(100131402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

SIM Strategic Investment Management S.A. HOLDING, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 73.929.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 15 juillet 2010, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu Madame le juge-commissaire en son rapport oral et le Ministère Public ainsi que le liquidateur en leurs conclusions, a déclaré close pour absence d'actif l'opération de liquidation suivante:

SIM STRATEGIC INVESTMENT MANAGEMENT S.A. HOLDING, société anonyme, ayant eu son siège social à 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.929, et a mis les frais à charge du Trésor.

Luxembourg, le 26 août 2010.

Pour extrait conforme

Me Tom Storck

Le liquidation

Référence de publication: 2010116340/17.

(100131902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

Coced, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 79.487.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 25.08.2010.

Fiduciaire S.à r.l.

CabexcO

Centre Helfent

1, rue Pletzer - L-8080 Bertrange

Signature

Référence de publication: 2010116210/15.

(100131454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

Accenture Minority III Norway 1 SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 82.287.

En date du 23 août 2010, les actionnaires ont décidé de nommer les personnes suivantes comme nouveaux membres du conseil de surveillance:

- Luca Vannutelli ayant comme adresse professionnelle Viale del Tintoretto 200, 00142 Rome, Italy;
- Sam Awad ayant comme adresse professionnelle le 1255 Treat Blvd, Suite 250, Walnut Creek, CA 94597, Etats-Unis d'Amérique; et
- Robert Jan Vlug ayant comme adresse professionnelle le 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Pour un mandat qui prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes clos au 31 août 2010.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE
ACCENTURE MINORITY III NORWAY 1 SCA

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010116762/19.

(100133354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

FAURECIA AST Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 3.500.000,00.

Siège social: L-9779 Eselborn, 14, Op der Sang, Z.I. Eselborn-Lentzweiler.

R.C.S. Luxembourg B 92.429.

Extrait du Procès-Verbal de la réunion du conseil d'administration qui a eu lieu à Eselborn, le 30 avril 2010

Présents: Monsieur José MEMBRILLERA

SAI Automotive Washington Ltd, représentée par Monsieur Christophe SCHMITT

Faurecia Automotive Industrie, représentée par Monsieur Arnaud DEDAVID BEAUREGARD

Monsieur José MEMBRILLERA ouvre la réunion à 10.00 heures.

Le conseil prolonge le mandat de Madame Estelle Aissatou ANDRE et Messieurs Edgard HOUSSINE et Nicolas DEL-FORGE comme personnes délégués à la gestion journalière.

Ils sont habilités à engager valablement la société par signatures conjointes deux à deux. Ces mandats sont valables jusqu'au renouvellement annuel proposé en préalable à la convocation par le conseil de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et aucun membre du conseil ne demande la parole, le président déclare la réunion clôturée.

Eselborn, le 30 avril 2010.

Edgard HOUSSINE / Nicolas DELFORGE

Directeur / Responsable Comptable

Référence de publication: 2010119010/23.

(100132881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

Cramer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 55.012.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010116212/10.

(100131332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

Compagnie Financière et Boursière Luxembourgeoise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Épernay.

R.C.S. Luxembourg B 20.803.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010116211/10.

(100131464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

Davidson Consulting SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 109.348.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010116213/10.

(100131457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

De' Longhi Professional S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 116.737.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DE' LONGHI PROFESSIONAL S.A.

Mohammed KARA / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010116214/12.

(100131427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

Fidenes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 35.419.

Les comptes annuels au 30/06/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Domiciliaire

Référence de publication: 2010116237/11.

(100131328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

Global Multi Invest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 143.580.

Die Bilanz zum 30. Juni 2010 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 30. Juni 2010 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 25.08.2010.

Unterschrift.

Référence de publication: 2010116242/11.

(100131856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

ITS BENELUX (IT Solutions Benelux) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 104.086.

Il résulte de la résolution de l'Administrateur Unique d'établir le siège social de la société au 62 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 24 août 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010116264/11.

(100131584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

Maristeph S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 47.971.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2010116281/11.

(100131826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

Topvel Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 41.406.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010118774/10.

(100133449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

JP Residential VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 110.830.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés de la société JP RESIDENTIAL VI Sarl qui s'est tenue en date du 3 août 2010.

L'Assemblée accepte la démission de Madame Liliane Marceau en qualité de gérant de catégorie A de la Société et son remplacement par Monsieur Michael J. Delmar, directeur investissements immobiliers, demeurant professionnellement au 1250 boulevard René-Lévesque Ouest, Bureau 900, Montréal, Québec H3B 4W8, né le 2 mars 1975 à Montréal.

Le Conseil de Gérance se compose donc comme suit:

- *Catégorie A*

* Monsieur Jérôme Foulon

* Monsieur Michael J. Delmar

- *Catégorie B*

* Monsieur Marcel Krier

* Monsieur Marcel Stephany

* Madame Véronique Wauthier.

Extrait certifié conforme

Signatures

Référence de publication: 2010118420/22.

(100132849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

Iberis Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 74.228.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010116259/10.

(100131658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

VGI-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5495 Wintrange, 38, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 147.335.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme VGI-Lux S.A., ayant son nouveau siège social à L-5495 WINTRANGE, 38, Route du Vin,

inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 147.335,

tenu en date du 1^{er} juin 2010, enregistré à Diekirch en date du 15 juillet 2010, sous le référence RED/2010/6875,

que l'actionnaire unique de la prédite société a pris la résolution suivante:

- Le siège de la société sera transféré de l'ancienne adresse à L-5440 REMERSCHEN, 34, Route du Vin à sa nouvelle adresse, à savoir:

L-5495 WINTRANGE, 38, Route du Vin.

Redange/Attert, le 26 août 2010.

Pour extrait conforme

Karine REUTER

Le notaire

Référence de publication: 2010118122/20.

(100132821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.